



LE MAGAZINE
DE LA COMMUNE
DE MILHAUD

Le calendrier de la SMASH déjà bien rempli !

Actualités municipales
p. 04 à 31

Festivités
Coup d'œil dans le rétro
p. 33 à 37

Associations
p. 38 à 42

 MILHAUD

Sommaire

 <p>Actualités municipales Travaux</p>	 <p>Actualités municipales Environnement</p>	Comptes-rendus des conseils municipaux P.04 Finances P.08 Environnement P.16 Éducation et scolarité P.20 Coup d'œil dans le rétro P.33 Agenda P.36 La vie des associations P.38 Carnet P.43	
 <p>Actualités municipales Enfance et scolarité</p>	 <p>La vie des associations Milhaud basket ball</p>	 <p>Manifestations à venir Fête votive</p>	 <p>Actualités municipales Urbanisme</p>

Infos utiles

Mairie : 04 66 74 22 88
Police Municipale : 04 66 74 36 95
CCAS : 04 66 74 61 83
Centre Socio Culturel : 04 66 74 32 47
École Maternelle : 04 66 74 25 54
École Primaire : 04 66 74 22 79
Bibliothèque Municipale : 04 66 74 16 85
Lycée Geneviève De Gaulle Anthoiz : 04 66 74 62 10
Crèche / Halte-Garderie : 04 66 74 38 28
Gendarmerie Bernis : 17 ou 04 66 71 39 10
Sapeurs Pompiers : 18 ou 04 66 63 36 00
SAMU : 15
TANGO Bus N° Indigo : 0820 22 30 30 (0.09 € TTC/mn)



M LE MAGAZINE
DE LA VILLE DE MILHAUD

Mairie de Milhaud
1 rue Pierre Guérin - 30540 MILHAUD
Tél. : 04 66 74 22 88
Fax : 04 66 74 11 94
www.ville-milhaud.fr

Directeur de la publication : Jean-Luc Descloux
Rédacteurs en chef : les élus de la commune
Crédit photos : commune de Milhaud
Conception - réalisation : commune de Milhaud

Edito du maire



« Milhaud avance, pour le plus grand bien de tous ! »

Ce début de printemps a, enfin, vu se concrétiser, deux projets majeurs pour notre commune :

tout d'abord, depuis le 1^{er} avril, pour le plus grand plaisir des Milhaudoises et des Milhaudois et de leurs associations, ainsi que pour les 1 550 élèves du lycée Geneviève De Gaulle Anthonioz, l'ouverture de notre tant désiré gymnase la « SMASH », Salle Milhaudoise d'Activités Sportives et Handisports.

Venez nombreux célébrer cet événement le 3 juillet à 18 heures pour son inauguration officielle.

Ensuite, l'assurance en janvier 2020, du démarrage des travaux du rond point ouest de Milhaud dit « d'Intermarché ». Quel soulagement ! Pour la sécurité d'abord, trop d'accidents ont marqué l'histoire de ce dangereux carrefour. Et ensuite pour l'embellissement de cette entrée de ville qui préfigure une entrée de Nîmes Métropole.

Que de projets à venir pour les prochaines années ; notre récente inscription à l'opération « Bourgs Centres », financée par la région à hauteur de 30 % pour chacun des 20 projets retenus. Parmi les principaux, nous pouvons citer : la restructuration du centre socioculturel, la création du PRISM (Pôle Ressource d'Information Social Municipal), le réaménagement et la mise aux normes pour la population du rez de chaussée de la mairie, la rénovation de la place Henri Bonnaud et de la place de l'Évêché, la réfection de la route de Montpellier-Nîmes (ancienne N113), la construction d'une nouvelle crèche, la mise aux normes de l'école Jean de la Fontaine, la restauration du moulin à vent et la création d'un parc, l'aménagement d'un PEM (Pôle d'Échange Multimodal) et les abords de cette future halte ferroviaire, la réfection prochaine de la rue de la poste,...

S'ajoutent également l'aménagement d'un nouvel hôtel de Police Municipale face au Crédit Agricole, laissant ainsi les anciens locaux pour l'extension de l'école élémentaire, l'achat et la rénovation de la maison mitoyenne de la cour de cette école pour permettre l'agrandissement de la cantine.

Vous le voyez, nombreux sont les projets ! Oui, Milhaud avance ! pour le plus grand bien de tous !

Bon été à tous !

Chalon
Jean-Louis Chalon



Comptes-rendus des conseils municipaux

Extraits des comptes-rendus des conseils municipaux

L'intégralité des procès-verbaux des conseils municipaux sont consultables sur le site : www.milhaud.fr.

Séance du 14 février 2019

AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA POSTE - APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation du coût estimatif global arrêté à 350 623,57 € HT, soit 420 748,28 € TTC, décomposé comme suit :

- travaux d'aménagement de la voirie : 321 673 € HT, 386 007,60 € TTC,
- maîtrise d'œuvre et divers : 28 950,57 € HT, 34 740,68 € TTC.

auxquels s'ajoutera la participation aux travaux sur réseaux secs réalisés par le SMEG : 85 121,20 € TTC, portant le montant total de l'opération à 505 872,45 € TTC.

Sollicitation pour le volet voirie et maîtrise d'œuvre (hors réseaux SMEG qui bénéficient d'aides distinctes) les participations financières du Département au titre des amendes de police et du Contrat territorial, de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole pour un fond de concours et la Région pour les aides au dispositif Bourgs-Centres, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux de voirie	321 673,00 €	Département - amendes de police	15 000,00 €
Maîtrise d'œuvre et divers	28 950,57 €	Département - CDE	87 655,89 €
		Région Bourg-Centre 30 %	105 187,07 €
		CANM - fonds de concours	71 390,30 €
		Reste à la charge de la commune HT	71 390,30 €
Total dépenses HT	350 623,57 €	Total recettes HT	350 623,56 €
TVA	70 124,71 €	TVA à la charge de la commune	70 124,71 €
Total dépenses TTC	420 748,28 €	Total recettes TTC	420 748,28 €

Décision adoptée à la majorité.

TRAVAUX RUE DE LA POSTE - ETAT FINANCIER ESTIMATIF, DEMANDE DE SUBVENTIONS ET CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL TELECOM AU SMEG

Approbation du projet s'élevant à 8 388,02 € HT soit 10 065,62 € TTC, de l'État Financier Estimatif, et inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

Demande d'aides auprès d'autres organismes, inscription de la participation d'un montant approximatif de 5 030,00 €. Signature de la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom. Frais d'étude de 198,00 € TTC si projet abandonné. Décision adoptée à la majorité.

TRAVAUX RUE DE LA POSTE - ETAT FINANCIER ESTIMATIF, DEMANDE DE SUBVENTIONS ET CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU SMEG

Approbation du projet s'élevant à 57 991,28 € HT soit 69 589,54 € TTC, de l'État Financier Estimatif, et inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

Demande d'aides auprès d'autres organismes, inscription de la participation d'un montant approximatif de 69 590,00 €. Signature de la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public. Frais d'étude de 842,40 € TTC si projet abandonné. Décision adoptée à la majorité.

TRAVAUX RUE DE LA POSTE - ETAT FINANCIER ESTIMATIF ET DEMANDE DE SUBVENTIONS RELATIFS AUX TRAVAUX SUR LE RESEAU ELECTRIQUE - SMEG

Approbation du projet s'élevant à 29 809,88 € HT soit 35 771,86 € TTC, de l'État Financier Estimatif, et inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

Demande d'aides auprès d'autres organismes, inscription de la participation d'un montant approximatif de 8 940,00 €. Frais d'étude de 520,80 € si projet abandonné. Décision adoptée à la majorité.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ - ZAC AUBEPIN - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - AMO - AVEC LA SPL AGATE

Approbation de la convention à intervenir entre la Société d'Aménagement et de Gestion pour l'Avenir du Territoire (SPL AGATE) et la commune de Milhaud dans le cadre d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et de la rémunération globale de 21 450 € HT soit 25 740 € TTC. Décision adoptée à la majorité.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR POUR L'ORGANISATION DES TRADITIONS REGIONALES ENTRE NIMES METROPOLE ET LES COMMUNES MEMBRES ET APPROBATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION POUR 2019

Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et les communes membres portant sur la programmation des traditions pour l'année 2019 et du règlement d'intervention inclus dans la convention. Décision adoptée à l'unanimité.

AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS DU LYCEE GENEVIEVE DE GAULLE-ANTHONIOZ

Approbation de la prolongation d'une année de la convention d'utilisation des équipements sportifs extérieurs du lycée Geneviève De Gaulle-Anthonioz entre la région Occitanie et la ville de Milhaud, gymnase du centre socioculturel et dojo.
Décision adoptée à l'unanimité.

CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE LYCEE GENEVIEVE DE GAULLE-ANTHONIOZ

Approbation de la convention tripartite pour l'utilisation des équipements sportifs de la commune par le lycée Geneviève de Gaulle-Anthonioz à intervenir entre la Région Occitanie et la ville de Milhaud, et l'établissement d'enseignement, qui prendra effet au jour de la mise à disposition de la SMASH, et annulera l'avenant en cours.
Décision adoptée à l'unanimité.

SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES PAR LE CENTRE DE GESTION DU GARD POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Le Centre de Gestion du Gard est chargé de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une assurance agréée, avec réserve sur la possibilité d'y adhérer.
Décision adoptée à l'unanimité.

Séance du 6 avril 2019

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES 2018

Le conseil municipal a pris acte des acquisitions ou cessions, à savoir les ventes, échanges ou donations effectuées durant l'exercice 2018.
La liste est consultable sur www.milhaud.fr et registre des actes en mairie.

BILAN DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2018

Le conseil municipal a pris acte des marchés publics relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services, conclus pour l'année 2018 et résumés dans les tableaux consultables sur www.milhaud.fr et registre des actes en mairie.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR L'ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BATIE CADASTREE SECTION AN N°31

Acquisition de la parcelle cadastrée section AN 31, sise à Milhaud, 6 impasse des écoles, d'une superficie totale de 116 m², par application de son droit de préemption urbain, appartenant à Monsieur AIGON Jacques, pour un montant de 60 000 €.
Décision adoptée à l'unanimité.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) A INTERVENIR ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD ET LA COMMUNE DE MILHAUD

Approbation de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Milhaud définissant

les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de loisirs » - ALSH périscolaire du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 afin d'intégrer les mercredis périscolaires dans le calcul de la prestation.

Décision adoptée à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ADOPTION DU RAPPORT

Le conseil municipal a pris acte qu'un débat a eu lieu et a adopté le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 sur la base duquel le débat s'est déroulé. Ce rapport est consultable sur le site de la commune.

Séance du 11 avril 2019

AVENANT N°2 AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA HALLE DES SPORTS - SMASH

La passation d'un avenant N°2 est nécessaire pour les lots désignés ci-après afin de prendre en compte les modifications intervenues en cours de chantier, avec incidence financière en plus-values, pour des prestations ajoutées ou modifiées.

- Lot 7 : équipements sportifs

- Titulaire : Groupement ST GROUPE / MARTY SPORTS / PLANET ROC -

Montant initial du marché : 213 650,16 € HT

Montant du marché après modification N°1 : 218 961,68 € HT

- Lot 8B : couverture-étanchéité

- Titulaire FACE MÉDITERRANÉE

Montant initial du marché : 144 299,43 € HT

Montant du marché après modification N°1 : 153 173,43 € HT

Décision adoptée à la majorité.

COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL 2018 DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC - CONSTAT D'IDENTITE DES VALEURS

Le compte de gestion du budget général tenu et dressé par le trésorier de Nîmes Agglomération pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décision adoptée à la majorité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET GENERAL

Arrêt des résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- section de fonctionnement : 453 001,52 €
- section d'investissement : +23 596,91 €

Décision adoptée à la majorité.

REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 AU BUDGET GENERAL 2019

Affectation du résultat 2018 de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- 303 001,52 € à l'article R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement 2018

• 150 000 €, reporté en section de fonctionnement - recette (art R002 sur le budget prévisionnel 2019)
Décision adoptée à la majorité.

COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE « VENTE DE CAVEAUX » DRESSE PAR LE

COMPTABLE PUBLIC - CONSTAT D'IDENTITE DES VALEURS

Le compte de gestion du budget annexe « vente de caveaux assujettie à la TVA » de la commune tenu et dressé par le trésorier de Nîmes Agglomération pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décision adoptée à la majorité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE « VENTE DE CAVEAUX »

Arrêt des résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- section de fonctionnement : - 18 917,45 €
- section d'investissement : 0 €

Décision adoptée à la majorité.

REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019 « BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX ASSUJETTIE A LA TVA »

Affectation du résultat 2018 de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- - 18 917,45 € en dépenses de fonctionnement - compte D002 - au budget annexe vente de caveaux assujettie à la TVA 2019.

Décision adoptée à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE « LE PARVIS DU GYMNASSE » DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC - CONSTAT D'IDENTITE DES VALEURS

Le compte de gestion du budget annexe « Permis d'aménager - le Parvis du Gymnase » de la commune tenu et dressé par le trésorier de Nîmes Agglomération pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décision adoptée à la majorité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE « LE PARVIS DU GYMNASSE »

Approbation du compte administratif du budget annexe « permis d'aménager - Le parvis du gymnase » 2018 avec un résultat définitif de la section de fonctionnement de 0 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR L'EXERCICE 2019

Fixation à 42 000 € du montant de la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2019.

Décision adoptée à la majorité.

ALLOCATIONS ET DOTATIONS AUX ECOLES MUNICIPALES 2019

Article	Désignation	École élémentaire	École maternelle
6042	Sorties scolaires	180 €/classe	150 €/classe
6064	Fournitures direction	50 €/classe	20 €/classe
6065	BCD	12 €/classe	5 €/classe
6067	Fournitures scolaires	41,50 €/élève	41,50 €/classe

6067	UPE2A (ancien CRI)	0,80 €/élève	nc
6067	Clé USB entrée au collège des CM2	3,50 €/élève	nc
6067	Psychologue scolaire	0,80 €/élève	0,80 €/élève
6232	Spectacle de Noël	100 €/classe	200 €/classe
6247	Transports collectifs	250 €/classe	250 €/classe
6574	OCCE	600 €	550 €
6574	USEP	350 €	nc

Décision adoptée à la l'unanimité.

INDEMNITE ANNUELLE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2019

Fixation de l'indemnité de gardiennage de l'église communale par Monsieur le curé de Milhaud pour un montant de 479,86 € pour l'année 2019.

Décision adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2019

Approbation de l'enveloppe annuelle pour subvention de fonctionnement aux associations d'un montant de 28 650 € à répartir.

Décision adoptée à la majorité.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019

Fixation des taux des trois taxes directes locales comme suit pour l'année 2019 :

Taxes	Taux 2019
Taxe d'habitation	15,55 %
Taxe foncier bâti	27,62 %
Taxe foncier non bâti	66,51 %

Décision adoptée à la majorité.

BUDGET GENERAL PRIMITIF 2019

Le budget primitif principal de la ville de Milhaud pour l'exercice 2019 est arrêté à :

- Section fonctionnement : 5 819 954.00 €
- Section d'investissement : 4 113 754.52 €

Décision adoptée à la majorité.

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2019 « VENTE DE CAVEAUX ASSUJETTIE A LA TVA »

Le budget primitif annexe « vente de caveaux assujettie à la TVA » de la ville de Milhaud pour l'exercice 2019 est arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 43 917,45 €
- Section d'investissement : 0 €

Décision adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET ANNEXE « PERMIS D'AMENAGER - LE PARVIS DU GYMNASSE » 2019

Le budget primitif annexe « Permis d'aménager - Le Parvis du Gymnase » de la ville de Milhaud pour l'exercice 2019 est arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 384 104,00 €
- Section d'investissement : 0 €

Décision adoptée à la majorité.

Séance du 29 mai 2019

SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ASSOCIATIONS

Associations	Subventions ordinaires
AEP la Bergerie	370 €
AMAMA	609 €
Andalous'art	380 €
Anciens Combattants de Milhaud	450 €
APLEM	248 €
Arc Club Milhaudois	1 200 €
Association Gymnastique Volontaire	741 €
Association Sportive Futsal Loisirs	400 €
Avenir Cyclotourisme Milhaudois	700 €
Bad Club Milhaudois	800 €
BF Savate Club Milhaudois	718 €
Boule Milhaudoise	700 €
Chevaliers des Terres d'Occitanie	700 €
Club des Aînés Jamaï Viel	372 €
Les Vieux Crampons	300 €
Diane Milhaudoise	769 €
Donneurs de sang bénévoles	1 080 €
Familles Rurales	1 000 €
FCPE Milhaud	1 580 €
Gard'n Party	259 €
Garrigue en Mistral	200 €
Garrigue Font des Chiens	821 €
Judo Club de Milhaud	1 083 €
Li Taù	747 €
Milhaud Loisirs	550 €
Milhaud Mille dons	800 €
La Pastorale	640 €
Peña Enrique Ponce	758 €
Rugby Club Milhaud	912 €
Sports Milhaud Seniors	600 €
Tennis Club Milhaudois	1 011 €
Total	21 498 €

Décision adoptée à la majorité.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PERMANENT A TEMPS COMPLET

Afin d'assurer l'exploitation de la SMASH, nouvelle halle des sports municipale, et de pérenniser l'organisation du service centre socioculturel, renforcement de l'effectif par la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} octobre 2019, actuellement en CDD jusqu'au 30 septembre 2019.

Décision adoptée à la majorité.

CREATION D'UN EMPLOI DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL PERMANENT A TEMPS COMPLET

Afin d'assurer les besoins du service de la police municipale, en raison de la radiation des effectifs du chef de service de la police municipale, création

d'un emploi permanent à temps complet à pourvoir par voie de mutation au 1^{er} juillet 2019.

Décision adoptée à la majorité.

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	100 %
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	100 %
Rédacteur principal 2 ^e classe	Rédacteur principal 1 ^{re} classe	100 %
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	100 %
Technicien principal de 2 ^e classe	Technicien principal de 1 ^{re} classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	100 %
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	100 %

Décision adoptée à l'unanimité.

VERSEMENT DU CAPITAL DECES AUX AYANTS DROIT DE MONSIEUR OLIVIER ROUQUIER - FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

Capital décès versé à l'ayant-droit de Monsieur ROUQUIER, identifié au regard des pièces transmises par la famille, selon les modalités suivantes définies par le Code de la Sécurité Sociale :

- Bénéficiaire : Madame Mathilde ROUQUIER, en sa qualité de fille, âgée de moins de 21 ans au jour du décès de l'agent fonctionnaire.

- Montant du versement : 13 844 € et une somme complémentaire de 833,36 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

ACTUALISATION DES TAUX MAXIMAUX POUR 2020 APPLICABLES EN MATIERE DE TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TLPE

Tarifs de droit commun dits maximaux pour une commune de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de plus de 50 000 habitants, sauf pour les enseignes de -7 m² qui sont exonérées de droit :

Dispositifs	Enseignes			
	a	b	bx2	bx4
Surfaces	$s \leq 7m^2$	$7m^2 < s \leq 12m^2$	$12m^2 < s \leq 50m^2$	$s > 50m^2$
Tarifs 2019 par m ² pour mémoire	Exonéré	20,80 €	41,60 €	83,20 €
Tarifs 2020 par m ²	Exonéré	21,10 €	42,20 €	84,40 €

Dispositifs	Publicité et préenseignes non numériques		Publicité et préenseignes numériques	
	b	bx2	bx3	bx6
Surfaces	$s \leq 50m^2$	$s > 50m^2$	$s \leq 50m^2$	$s > 50m^2$
Tarifs 2019 par m ² pour mémoire	20,80 €	41,60 €	62,40 €	124,80 €
Tarifs 2020 par m ²	21,10 €	42,20 €	63,30 €	126,60 €

Décision adoptée à l'unanimité.

Finances

Des finances maîtrisées, des projets réalisés...

La municipalité actuelle mène une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, engage des investissements réfléchis, qui s'inscrivent dans le cadre de la qualité de vie, du développement durable et de la recherche d'économies.

La réalisation de la feuille de route du mandat a conditionné la stratégie financière de la commune.

Les objectifs :

- poursuivre sa politique de proximité, en faveur notamment des plus fragiles et de la réussite scolaire,
- concentrer les investissements sur des équipements structurants et la préservation du cadre de vie,
- contrôler les dépenses et la fiscalité pour préserver le pouvoir d'achat des ménages.

L'équipe majoritaire mène un travail permanent pour la recherche d'économies et une meilleure gestion

de la dépense publique, sur des actions ciblées et resserrées.

La priorité reste la maîtrise des dépenses de fonctionnement, cibler les économies sur les dépenses compressibles et redonner des marges pour l'entretien courant des bâtiments et des installations.

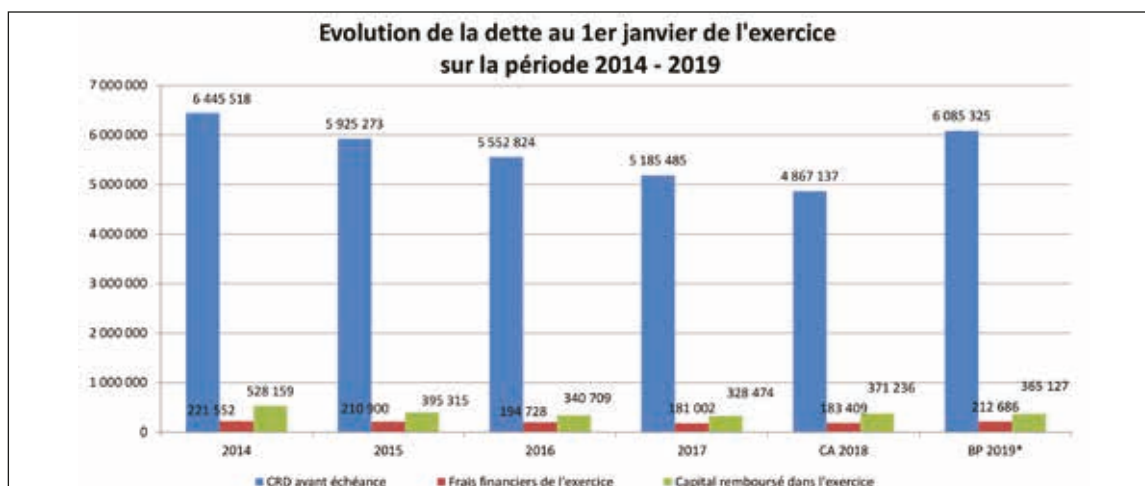
La municipalité réaffirme sa volonté de maintenir les taux de fiscalité cette année encore et de trouver ses marges sur la poursuite de sa politique de limitation des dépenses. Pour exemple, la commune devrait financer la rénovation totale de l'éclairage public, qui permettra de réaliser de sérieuses économies (50 % par rapport aux dépenses actuelles) et d'améliorer la qualité de l'éclairage mais surtout d'inscrire la commune dans une démarche vertueuse de développement durable. Chaque opération, de la plus importante à la plus petite, fait l'objet d'une recherche active de subventions.

Situation de la dette au 1^{er} janvier 2019

Depuis 2014, la municipalité a mené une politique mesurée et n'a engagé que ce qu'elle pouvait autofinancer. Comme annoncé, la commune a contracté 2 emprunts en 2018, pour les besoins du financement du Gymnase :

1 000 000 € - durée d'amortissement 25 ans

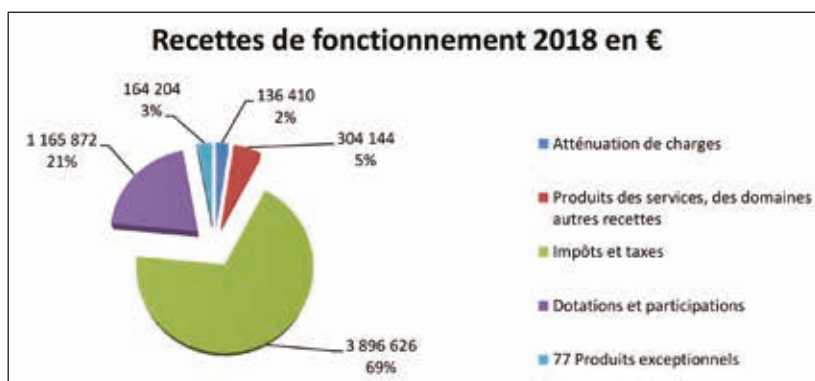
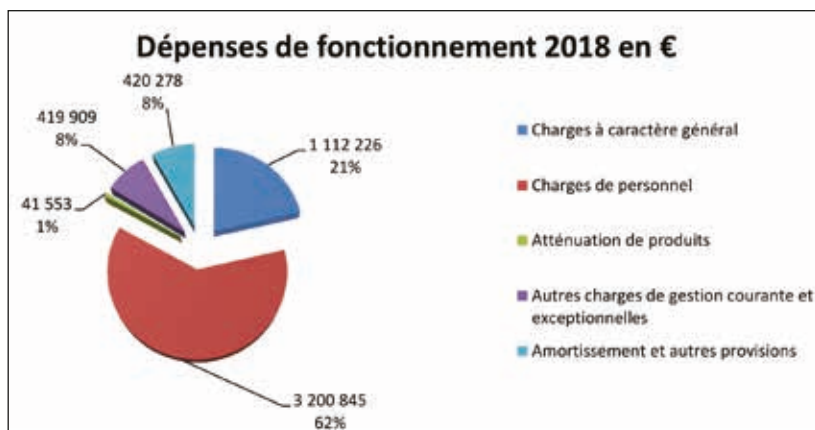
600 000 € - durée d'amortissement 24 mois qui sera remboursé dès encaissement de la totalité des subventions (État - Région - Communauté d'agglomération) sollicitées pour ce projet.



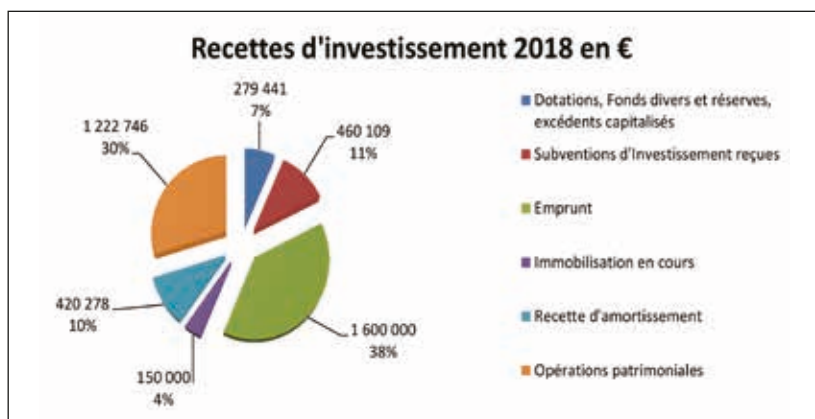
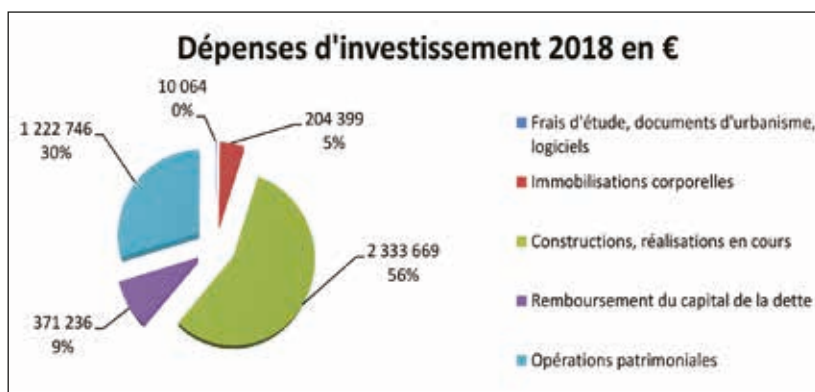
Pour information, le Capital Restant Dû, hors nouvel emprunt, devrait se situer fin 2020 aux environs de 4 800 000 €, sous l'effet du paiement des

échéances annuelles du capital (environ 370 000 € par an) ainsi que du remboursement de l'emprunt de 600 000 € contracté en 2018 pour le gymnase.

Recettes et dépenses de fonctionnement 2018



Recettes et dépenses d'investissement 2018



Économies réalisées sur l'ensemble du budget primitif 2018 :

Charges du personnel : 80 000 €
 Intérêts sur emprunt : 30 000 € (utilisation des emprunts reportés sur l'année)
 Électricité : 20 000 €
 Eau : 20 000 €
 Maintenances diverses : 10 000 €
 soit un total de 160 000 €.

Recettes supplémentaires par rapport au budget primitif 2018 :

Vente du presbytère : 120 000 €
 Taxe foncière / habitation : 40 000 € (à taux constant)
 Remboursement indemnités personnel municipal : 26 000 €
 Remboursement entretien réseaux pluviaux : 12 000 €
 soit un total de 198 000 €.

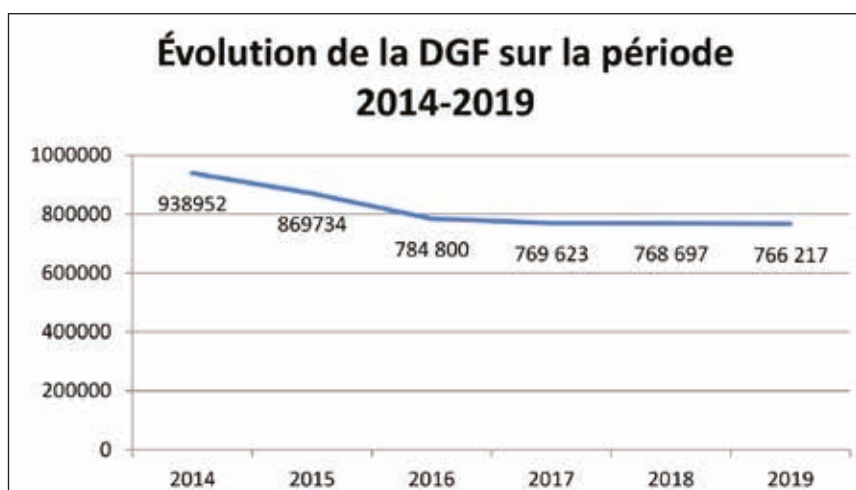
En plus du gymnase, ci-après, quelques exemples de dépenses réalisées en 2018 :

Sécurité : 30 000 € (mise en place de nouvelles caméras de vidéosurveillance)
 École maternelle : 42 000 € (protection contre les inondations, création de bâtardeau, création d'un puits de lumière)
 École élémentaire : 33 000 € (TBI, réfections des sanitaires, climatisation de la cantine, auto laveuse)
 Crèche et aire de jeux parc Rebeyrotte : 38 000 €

Chaque dépense est engagée pour apporter aux Milhudois la qualité de service qu'ils sont en droit de recevoir.

Dotation Globale de Fonctionnement

Après 5 années de diminution constante, les dotations de l'État ont enfin été stabilisées en 2018 et 2019.



Fiscalité locale 2019

En 2018, la collectivité a engagé une démarche de fiabilisation des bases fiscales communales sur 3 ans, en partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard et la CANM, afin de mettre à jour et d'actualiser les bases fiscales des propriétés bâties suite à modification ou rénovation, ou encore

intégrer les piscines non déclarées.

Les recettes fiscales 2019 enregistreront un premier bénéfice des travaux débutés en 2018.

C'est pourquoi, la ville peut maintenir les taux d'imposition en 2019 au niveau 2017/2018.

Taxe d'habitation	15,55 %
Taxe foncier bâti	27,62 %
Taxe foncier non bâti	66,51 %

Subventions obtenues par la commune

Beaucoup d'investissements communaux ouvrent droit à des subventions ; Milhaud s'emploie depuis 2014 à les demander systématiquement.

Les recettes attribuées par les différents financeurs (État - Région - Département - Communauté d'Agglomération ...) sont cumulables et peuvent atteindre 80 % du coût HT du projet.

C'est une ressource indispensable pour les communes, sans laquelle certaines

opérations ne verraient pas le jour.

Le montant obtenu en 2018 est de 460 000 €.

En 2019, ce sont 415 000 € de plus qui seront demandés pour les nouveaux projets.

**Soit un total
à ce jour
de 2 900 000 €
depuis 2014.**

Les opérations programmées en 2019

Aménagement Urbain - urbanisme

- Les études de la ZAC Aubépin se poursuivent.
- La révision allégée du PLU sera terminée.

Bâtiments et cadre de vie

- Fin de la construction et des derniers aménagements extérieurs de la SMASH.
- Acquisition d'un bien sis impasse des écoles pour les besoins futurs d'extension de l'école élémentaire.
- Lancement des travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Police municipale sise 2 rue de l'Aramon.
- Travaux préalables et indispensables à l'aménagement et mise aux normes d'accessibilité des bureaux d'accueil et d'état-civil - station passeport de la mairie, et installation d'un ascenseur, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.
- Les travaux d'entretien des divers bâtiments (chaudière, isolation, huisserie, rénovation, sécurité, sanitaires, peinture...) l'enveloppe annuelle de 35 000 € prévue sur 4 ans depuis 2016 est reconduite.
- L'installation de nouveaux caveaux au cimetière.
- Aménagement du jardin du souvenir du cimetière.
- Aménagement du parc Van Gogh.
- Lancement du projet de jardins collectifs.
- Acquisition d'une propriété pour y établir le PRISM.

Voirie communale

- Les travaux de la rue de la Poste.
- Fin des travaux de sécurisation de la route de Montpellier - entrée ouest.
- Installation d'un radar pédagogique.
- Fin d'aménagement du parking face à la crèche route de Montpellier sur le site de l'ancienne station service Campus.
- Une enveloppe annuelle pour des travaux de réfection de diverses voies communales.
- Travaux de voirie aux abords de la SMASH.
- Réalisation d'un parcours historique dans le centre ancien avec installation d'une signalétique et de pupitres explicatifs.

Réseaux divers

- Engagement dans le Contrat de Performance Energétique CPE : renouvellement de l'éclairage

public par remplacement des points lumineux les plus anciens et les plus énergivores par des dispositifs consommant moins d'énergie (LED).

- Participation aux extensions et renforcements de réseaux électriques.

Sécurité et prévention

- Poursuite du programme amorcé en 2016, de remplacement ou de réparation de bornes incendies défectueuses et trop peu entretenues.
- Équipement des services.
- Le parc informatique - logiciels métiers divers.
- L'outillage et les matériels techniques.
- Mobilier et équipements divers.

Culture et les festivités

La commune maintient un programme culturel et festif, diversifié pour toucher un large public, et toutes les générations.

Environnement et préservation des sites naturels

La préservation de l'environnement (garrigue, cabanisation, requalification des cours d'eau, entretien des fossés, entretien des pistes DFCI) est également un point essentiel au maintien de la qualité de vie des Milhudois.

Le programme de nettoyage des chemins de garrigue mobilise plus de 15 000 € d'argent public chaque année.

Le programme d'investissement 2019 s'élève au total à 2 500 000 €, dont la fin du programme de construction de la SMASH.

Actualités Municipales

Travaux

La SMASH Aménagements extérieurs

La Salle Milhaudoise d'Activités Sportives et Handisport accueille désormais le lycée et de nombreuses associations sportives.

Il ne manquait à finir que les aménagements extérieurs qui sont aujourd'hui terminés ; ils concernent :

- l'accès depuis le CD 262 vers l'impasse Roger Lauton et le chemin du Creux,
- le mini-giratoire permettant l'accès à la halle et aux logements du « Parvis du Gymnase ».

Les abords ont été engazonnés et doivent être respectés : merci d'emprunter les allées bétonnées réalisées pour les piétons.



Stade Sécurisation de l'entrée

Des bordures GBA (glissières en béton adhérent) ont été placées provisoirement à l'entrée du stade avant l'aménagement définitif qui interviendra lors de l'aménagement de la ZAC Aubépin.

Si la pose de ces bordures permet de ralentir la vitesse des véhicules, elle a pour objectif principal d'interdire les intrusions et des installations illicites...

Par deux fois, les années précédentes, ces installations de forains ont endommagé les terrains et privé les Milhaudois durant plusieurs jours.



Travaux dans les écoles

Pendant les vacances scolaires

Les travaux d'aménagement, d'entretien ou d'embellissements des écoles ne peuvent être réalisés qu'en l'absence des enfants. Les travaux sont donc réalisés, d'après un programme établi suivant le budget et les disponibilités des agents, tout au long de l'année pendant les vacances scolaires.

Lors des dernières vacances ont été mis en place :

- un nouveau portail à l'entrée de l'école maternelle refait entièrement et rehaussé par rapport à l'ancien afin de sécuriser cet établissement scolaire dans le cadre du plan vigipirate.
- Un banc et une table équipée d'un jeu d'échecs ont été installés dans la cours de l'école élémentaire à la demande du CMJ. Ces équipements ont été financés sur le budget qu'il leur a été alloué par le conseil municipal de la commune.
- Un lavabo a été remplacé et des paravents pour les urinoirs installés, ainsi qu'une poubelle de tri avec sa plaque explicative.
- Le traçage des jeux au sol a été refait.

Dans le cadre du programme pluriannuel de rénovation des écoles, la commune profite de la période estivale pour entretenir les écoles maternelle et élémentaire. Les entreprises locales et les services techniques s'activent pour que tout soit prêt pour la rentrée.



Fleurissement entrée ouest

Bien plus qu'une question de fleurissement

Embellir notre cadre de vie par le fleurissement est un enjeu communal essentiel pour notre bien-être mais aussi pour l'attractivité de notre ville.

Suite aux travaux de l'ancienne station Campus réhabilitée en parking, les îlots centraux face à la crèche ont été fleuris.

Le béton a été creusé, les oliviers qui y étaient plantés ont été transférés dans des bacs pour paysager d'autres endroits de la commune.

Notre choix s'est, bien sûr, porté sur des variétés de notre région demandant moins d'eau.

Nous remercions les agents des espaces verts qui soignent ces plantes pour l'embellissement de notre commune.



Police municipale

De futurs nouveaux locaux

Les travaux de la maison située 2 rue de l'Aramon, propriété de la mairie, ont débuté afin de la réhabiliter en poste de Police Municipale. Une rénovation est nécessaire pour l'adapter à ce service.

Composée d'une petite cour intérieure et d'un garage qui va être agrandi, les véhicules de police pourront y être stationnés. Ces locaux seront mieux adaptés et donc plus fonctionnels.

Les anciens locaux seront rendus à l'école élémentaire.

L'objectif est de mettre à disposition un lieu de proximité, plus accessible et visible de tous, aux policiers municipaux et de répondre davantage aux sollicitations de nos concitoyens et d'améliorer ainsi ce service.

La municipalité fait de la sécurité une de ses priorités, elle se traduit par les moyens mis à la disposition des forces de l'ordre pour lutter contre la délinquance et faire baisser le sentiment d'insécurité.

Le montant des travaux s'élève à 63 500 € TTC.



Rue de la Poste

Travaux de voirie

Les subventions demandées auprès des différentes collectivités territoriales sont en cours de traitement.

Les travaux seront lancés dès que l'ensemble des subventions seront définitivement attribuées :

- Région : 105 190 €
- Département - contrat territoire : 87 600 €
- Communauté d'Agglomération (Nîmes Métropole) : 71 400 €
- SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard) : 42 970 €
- Département - amendes de police : 15 000 €

Les recettes s'élèveront à 322 160 € pour un coût des travaux de 420 750 €, soit un coût total pour la commune de 98 590 €.



Éclairage

Le Contrat Performance Énergétique (CPE)

Dans le cadre du Contrat Performance Énergétique*, la municipalité, soucieuse de la protection de l'environnement et de la sécurité de ses administrés (ces luminaires éclairant plus le ciel que la chaussée), va remplacer les 590 points lumineux type « ballon fluo », éclairages obsolètes et énergivores, par des luminaires de type LED dans le courant de l'année 2019.

Le montant de cette opération s'élève à 350 000 € HT.

Le remplacement de tous ces anciens points lumineux générera une économie de 40 000 € par an, auxquelles viendront s'ajouter une subvention de 12 500 € de la part du Syndicat Mixte d'électricité du Gard (SMEG) ainsi que 30 000 € octroyé par le Contrat Économie Énergie (CEE).

Grâce à toutes ces économies, cette opération sera amortie sur 8,5 ans.

*Contrat Performance Énergétique : la directive CE 2006/32 du 5 avril 2006, relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, définit le CPE comme « un accord contractuel entre le bénéficiaire et le fournisseur (normalement une société de Services Énergétiques) d'une mesure visant à



améliorer l'efficacité énergétique, selon lequel des investissements dans cette mesure sont consentis afin de parvenir à un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique qui est contractuellement défini. »

La loi « Grenelle I » identifie le CPE comme un outil pouvant utilement concourir à atteindre l'objectif de réduction d'au moins 40 % des consommations d'énergie des bâtiments de l'État et de ses établissements publics d'ici 2020.

Nouvelle installation à Milhaud

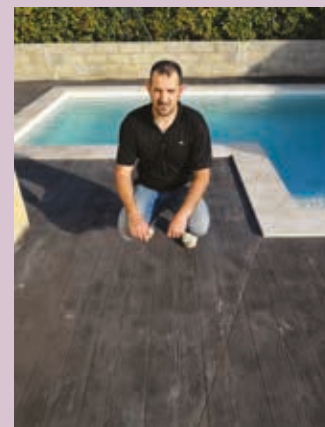
BRANDAO Filipe SAS

Milhaudois depuis 10 ans, je suis titulaire d'un CAP maçonnerie et je travaille dans le milieu du bâtiment depuis mon plus jeune âge. Mon métier me passionne et, après avoir passé plus de 15 ans en tant que salarié et maître d'apprentissage, je prends aujourd'hui un nouveau virage professionnel en m'installant à mon compte.

Mes compétences sont diverses. Vous pouvez me contacter pour un devis gratuit tant pour de la maçonnerie ou du carrelage que pour toutes sortes de béton décoratifs, tel que le béton imprimé, le béton désactivé, le béton ciré et bien d'autres travaux.

N'hésitez pas à me contacter au 06 06 53 23 37
par mail : bfilipe30@outlook.fr
ou sur ma page Facebook Brandao Filipe SAS.

Merci de votre intérêt.
SAS BRANDAO FILIPE
Siret : 84890043700015



Environnement

Plantes des rues



Balades parmi les plantes proposée par le Syndicat des Nappes

Le Syndicat des Nappes a organisé des balades parmi les plantes des rues, dans plusieurs communes au mois de mai, pour découvrir les vertus des plantes sauvages qui peuplent nos rues, pour apprendre leurs noms, leurs vertus et leurs utilisations.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi oblige les communes à ne plus utiliser de pesticides (désherbants, insecticides, anti-mousses et champignons, etc.) nuisibles pour la santé comme pour l'environnement. La verdure et les plantes sauvages refont donc surface dans les rues, les parcs et les cimetières. Il devient illusoire et même contre-productif de vouloir toutes les éliminer. Alors, pour limiter leur prolifération et s'habituer à vivre avec, la première chose à faire, c'est d'apprendre à les connaître.

Madame Françoise LIENHARD, botaniste, a accompagné un groupe d'environ 20 personnes, le 2 mai, dans les rues de Milhaud, pour partager son amour et son savoir sur ces plantes sauvages qui sont communément appelées « mauvaises herbes ».

Ce sont près d'une centaine d'espèces de plantes qui ont été recensées poussant spontanément dans les rues de la commune. Une balade de presque deux heures a permis de se familiariser avec bon nombre d'entre elles et d'en goûter plusieurs tout à fait comestibles et qui poussent à côté de chez nous.

Ces herbes poussant dans les interstices des rues, des murets... sont riches pour la biodiversité de notre commune.

Si, malgré tout, certaines herbes vous dérangent, n'hésitez surtout pas à les arracher !



Jardins collectifs

Une association en formation

Suite aux deux réunions publiques, d'ores et déjà une quinzaine de personnes adhèrent à ce projet et vont se constituer en association pour la gestion de bien partagé.

Il aura fallu attendre que les études de sol soient terminées et rendues concluantes par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

N'oublions pas que cette parcelle a été utilisée comme décharge entre 2007 et 2010 au mépris des règles environnementales en vigueur à l'époque et que sa dépollution sur injonction préfectorale aura

coûté 200 000 € à la commune.

Aujourd'hui, plus de risques !

Il ne reste plus qu'à obtenir l'assurance de la subvention européenne via LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale) financée par le FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural) et le Département.

Le terrain sera alors préparé et divisé en parcelles.

Si vous aussi vous êtes intéressé, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Véhicule électrique

Visible par tous avec ses couleurs vives, un Renault Grand Kangoo électrique a fait son apparition dans les rues de la commune.

La publicité apposée sur ce véhicule permet de financer intégralement cet utilitaire, conduit au quotidien par le Directeur des Services Techniques.

La municipalité a signé un contrat de 2 ans renouvelables avec la société Infocom. Seuls l'assurance et l'entretien sont à la charge de la commune.

100 % électrique, il revient à moins de 200 € par an en électricité. Un moyen très efficace de faire des économies.

Un grand merci aux annonceurs partenaires de cette opération de portée environnementale majeure pour la commune, déjà équipée depuis deux ans, au parking Rebeyrotte, d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.



Moustique tigre

Le moustique tigre se trouve principalement en zone urbaine. Son caractère anthropophile (qui aime les lieux habités par l'homme) explique qu'une fois installé dans une commune ou un département, il est pratiquement impossible à éliminer.



Urbanisme

Logements « le Parvis du Gymnase »

L'ensemble immobilier « le Parvis du Gymnase », comportant 42 lots sur deux niveaux, a été livré le 15 mai 2019.

29 logements ont été attribués à des personnes isolées ou des familles Milhadoises permettant, pour bon nombre d'entre-elles, de se loger décentement dans des appartements spacieux et avec tout le confort.

L'architecture est résolument contemporaine. Les appartements du T2 au T4 sont en limite du projet urbain du nouveau quartier Aubépin actuellement à l'étude.



Nouveau à Milhaud : la résidence DELING

Le groupe IDEOM doit réaliser dans les mois à venir sur « l'espace Bringuier », de 1 ha environ situé au 66 route de Montpellier, un ensemble résidentiel intergénérationnel de 76 logements qui ne ressemblera à aucun autre sur la commune.

Cet ensemble comprendra en effet, répartis en trois bâtiments, 34 logements en accession à la propriété, 18 logements locatifs libres et une résidence senior de 24 logements.

Les 34 logements en accession à la propriété, logés dans un de ces bâtiments, constitueront la Résidence Deling, nichée à la lisière d'un espace boisé de 6 000 m² composée d'appartements de 2 à 4 pièces, offrant des prestations de qualité dans un cadre de vie apaisant, à l'ensemble de ses résidents.

L'architecture du bâtiment, respectueuse du contexte local, lui confère par ailleurs une dimension humaine et une intégration harmonieuse dans le village.

Pour découvrir cette opération conviviale et chaleureuse, le groupe IDEOM a organisé une réunion publique d'information le mercredi 12 juin à 18h au centre socioculturel.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez, dans l'intervalle, prendre contact avec le service urbanisme de la ville de Milhaud qui reste à votre disposition pour vous donner toutes informations complémentaires.



Création d'un pôle social dénommé PRISM

L'ensemble immobilier du 1 place de l'Évêché, constitué par l'immeuble Orphéon, propriété de la commune, et la maison de Mesdames BAEZA que la ville de Milhaud a acquis, le 22 mai 2019, au prix de 120 000 €, est destiné à recevoir le pôle social dénommé : Point Ressources Informations Sociales Municipales (PRISM).

Cette structure, située dans un lieu hors des locaux de la mairie devenus insuffisants, regroupera les services liés à la personne et à la famille.

Elle sera mise à disposition :

- du service social de la mairie,
- des travailleurs sociaux,
- des ateliers socio-linguistiques,
- du bureau municipal de l'emploi,
- du service juridique dans le cadre du relais d'accès au droit et le conciliateur de justice,
- des permanences de l'association Présence 30.

Ce lieu dédié permettra également de recevoir d'autres structures telles que :

- le Centre d'Information Départemental sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
- le Café des Parents,
- la mutuelle communale,
- ainsi que la CARSAT, la CAF et la CPAM pour leur proposer d'être un point de contact avec nos administrés.

Il devrait nous offrir de nombreuses autres possibilités, notamment en direction des adolescents et des jeunes majeurs, tant sur le plan de l'accompagnement et du conseil avec le partenariat que nous projetons avec l'association « Samuel Vincent » et la Maisons des Adolescents, que de la prévention des addictions pour laquelle nous nous rapprocherons entre autre du Comité Départemental d'Éducation pour la santé du Gard (CODES).

Les travaux démarreront dans les prochains mois dès réception des accords de subventions.



Maison mitoyenne à l'école

La municipalité a souhaité se rendre acquéreur d'une maison, dont un mur est mitoyen à la cour de l'école élémentaire Jean de la Fontaine, pour le prix de 60 000 €.

Cette opportunité correspond parfaitement au besoin d'extension de la cantine nécessaire aujourd'hui et encore plus dans le futur.

Cet agrandissement intégrera la BCD (Bibliothèque Centre Documentation), qui sera délocalisée dans cette nouvelle acquisition, ouverte sur un joli jardin dans un espace calme. La cantine sera agrandie dans les locaux de la BCD actuelle.

Avec la récupération des locaux de la police municipale, nous sommes assurés de pouvoir accueillir de futurs élèves suite à l'accroissement de la population dans les années à venir.





Carnaval des écoles

Comme chaque année, la mairie et la FCPE (association de parents d'élèves) ont organisé le carnaval des écoles qui a eu lieu le 16 mars 2019.

C'est par une belle journée que le cortège a quitté l'école pour la maison de retraite en passant par les arènes. Le retour à l'école s'est fait par les rues du centre.

Les enfants étaient encadrés par la police municipale, des élus et de très nombreux parents, eux-mêmes souvent déguisés.

Il n'y avait pas de thème imposé. Aussi, les enfants ont pu défiler dans le costume de leur choix. On pouvait suivre à la trace des princesses, des lions, des pirates, des policiers..., des milliers de confettis jonchant le sol.

À l'école, les nombreux enfants déguisés ont pu profiter des jeux gonflables et en bois installés pour l'occasion dans la cour.

Pour le déjeuner, parents et enfants ont pu se restaurer, grâce aux grillades et de nombreuses boissons proposées.

Musique, confettis et bonne humeur étaient donc de la partie pour cette agréable journée.



Bureau restauration scolaire

Nouveaux horaires dès la rentrée 2019 :

Lundi : 7h30-12h30 / 16h-18h
Mardi : 7h30-12h / fermé l'après-midi
Mercredi : fermé toute la journée
Jeudi : 7h30-12h30 / 16h-18h
Vendredi : 7h30-12h30 / 16h-18h

RENTREE
DES
CLASSES :

2 SEPTEMBRE
2019

Crèche « les Petits Bouchons »

Carnaval

Le Carnaval « des Petits Bouchons » a eu lieu le vendredi 15 mars 2019 à 15h30 à la crèche.

Cette année, le thème était les couleurs.

Les différents stands proposés ont ravis les enfants et leurs parents : maquillage, circuit vélos, chamboule tout...

La traditionnelle bataille de confettis a terminé la fête en folie !



Exposition de peinture

Pour la première fois, « les Petits Bouchons » de la crèche ont participé à l'exposition de peinture des 19 et 20 avril au centre socioculturel, en exposant leurs œuvres avec celles des artistes peintres qu'ils ont également pu rencontrer.

Les œuvres de nos petits artistes « en herbe » ont eu beaucoup de succès.

Nous remercions le personnel du centre socioculturel qui nous a aidés pour la préparation de cette exposition.



Sortie pédagogique au bord du Vistre

Cela fait à peine trois ans que les rives du Vistre ont été restaurées que l'on perçoit déjà ce qu'est une vraie rivière.

Les enfants de CE1 et CE2 suivent, chaque année, ce changement accompagnés de l'équipe de l'EPTB du Vistre (Établissement Public Territorial du Bassin du Vistre) qui a décidé des travaux d'aménagements et suivent maintenant le rétablissement de la continuité écologique de cette rivière avec en particulier la gestion de ce milieu aquatique.

Après avoir planté des arbres à

l'automne, cette journée était consacrée à la recherche du bon état des eaux et ses conséquences sur la faune et la flore présentes (analyse de l'acidité de l'eau, de la pollution, comptage des espèces de poissons, présence de larves de libellules).

Un atelier présentait aussi les conséquences des travaux de cette restauration sur la prévention des inondations et la qualité de nos eaux souterraines.

Il est sûr que l'engagement de ces enfants qui vivent ces actions sera différent de nos anciennes générations dans la préservation de la planète.



Sortie en garrigue

Comme chaque année, l'association Garrigue Font des Chiens a organisé une sortie en garrigue pour les élèves de l'école élémentaire.

Les bénévoles, les enseignants et les enfants ont découvert, ou redécouvert, la garrigue dans un parcours ludique sur la faune et la flore.

Cette année, l'olivier était à l'honneur avec des panneaux explicatifs de l'arbre à l'huile et une démonstration de récolte d'olives.

À leur plus grande joie, les enfants ont pu faire la connaissance d'un agneau, né quelques jours auparavant, et apprécié le travail de ces moutons qui défrichent les parcelles de garrigue.

À mi-chemin, ils ont eu droit à un petit-déjeuner offert et distribué par l'association.

À midi, chacun s'est restauré avec son repas tiré du sac.

Après une pause méridienne, les enfants ont pu apprécier les différents ateliers préparés pour l'occasion : les chants et histoires en occitan, les abeilles et le miel, la construction de capitelles, ou de clapas...

Les enfants sont toujours ravis de leur sortie et ont beaucoup de choses à raconter en rentrant chez eux.

Merci à l'association Garrigue Font des Chiens qui ne démérite pas !



Cross Christophe Jalaguier

Le cross de l'école élémentaire s'est déroulé au stade de Milhaud, le 14 mai 2019.

Toute l'école était réunie, du CP au CM2, pour cette manifestation tant attendue des élèves. Ces derniers, bien préparés par les professeurs depuis de nombreuses semaines, étaient très engagés lors des différentes courses et ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

Les services municipaux, techniques et espaces verts, les lycéens, les personnels des TAP, ainsi que des élus, dont Monsieur le Maire, étaient venus soutenir les petits milhaudois.

Sur des distances allant de 600 m pour les CP, à 1 400 m pour les CM2, les 330 élèves ont offert un magnifique spectacle avec des arrivées magnifiques, pour lesquelles ils allaient jusqu'au bout d'eux-mêmes. Chaque enfant a essayé de faire sa meilleure course, encouragé par les nombreux parents qui se sont pris au jeu.

Tous les participants avaient donc bien mérité leur médaille, ainsi que leur diplôme de participation et une bonne collation.

Pour clôturer cette belle matinée, des parents, des enseignants et des organisateurs ont fait un tour d'honneur, pour le plus grand plaisir des petits.

Désormais, chacun attend avec impatience l'édition 2020. À vos baskets !



Passeport été 2019

Le passeport été est en vente 26,50 €, depuis lundi 17 juin au bureau de la restauration scolaire, et utilisable jusqu'au 15 septembre 2019.

Documents à fournir :

- carte d'identité, carte scolaire, permis de conduire ou tout document où figure une photo,
- une photo d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- un avis d'imposition,
- le livret de famille si le nom est différent de celui figurant sur les justificatifs.

Le règlement de la somme de 26,50 € est à effectuer par chèque à l'ordre du Trésor Public.



Sécurité et prévention

Obligations Légales de Débroussaillage

Le 30 avril 2019 était organisé une réunion publique, au centre socioculturel, concernant les Obligations Légales de Débroussaillage pour les propriétaires d'habitations en zone à risque incendie.

Cette réunion, présidée par Monsieur le Maire, en présence de Monsieur LALANNE, sous-préfet, avait pour but d'informer les propriétaires des risques du feu et des obligations qui leurs incombent afin de se protéger de celui-ci.

Pour informer la soixantaine de personnes qui ont répondu présent, un agent de l'office national des forêts a exposé, appuyé par un powerpoint, et expliqué à l'assemblée les caractéristiques de cette réglementation.

S'en est suivi un débat fort animé en questions/réponses.

Où débroussailler ?

Votre terrain est situé à une distance inférieure à 200 m d'une zone sensible : bois, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisement :

- vous devez respecter les modalités de débroussaillage réglementaires par arrêté préfectoral consultable en mairie.

Selon les zones dans laquelle est situé votre terrain (règles d'urbanismes consultables en mairie), vous devrez remplir les obligations suivantes :

- en zone urbaine : le propriétaire du terrain débroussaillera l'intégralité de sa parcelle.
- En zone non urbaine : le propriétaire de la construction assurera le débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de celle-ci et sur 10 m de part et d'autre de la voie d'accès, même si cette distance pénètre sur la propriété d'autrui.

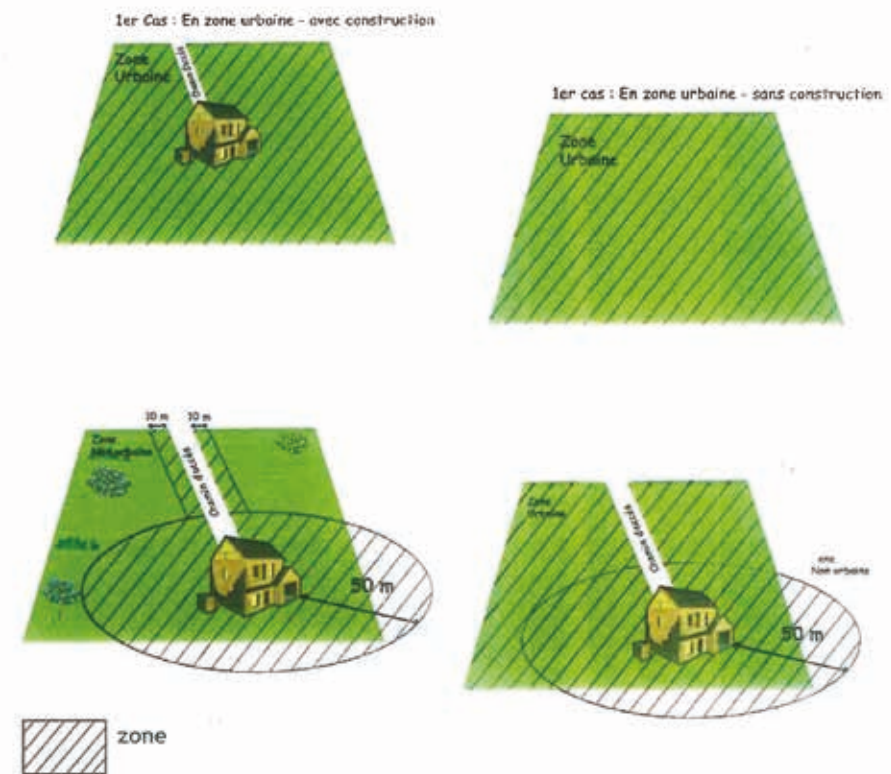
Attention : le feu ne s'arrête pas aux limites de votre propriété, c'est pourquoi si la réglementation l'impose, vous pouvez être amené à débroussailler chez votre voisin à vos frais avec son

autorisation. En cas de refus du dit voisin, il faut saisir le maire.

Cas particulier : vous désirez conserver sur votre propriété un parc arboré, vos haies, arbres, arbustes... Ils font partie intégrante de la construction, dans ce cas, le rayon de 50 m de débroussaillage réglementaire doit

démarrer à partir du bord extérieur de la haie, du parc arboré, des arbres et arbustes à conserver.

- Propriété à cheval sur une zone urbaine et non urbaine : l'obligation est soumise aux deux réglementations.



Qui doit débroussailler ?

Il existe des textes qui fixent les responsabilités de chacun en matière de débroussaillage, afin d'éviter les problèmes de voisinage.

Le périmètre à débroussailler est inclus dans votre propriété :

- la prise en charge des travaux vous incombe en totalité.

Le périmètre à débroussailler s'étend au delà des limites de votre propriété :

- c'est au propriétaire du bâtiment de le mettre en sécurité et de prendre en charge les travaux, y compris sur les propriétés voisines.

Sachez que l'objectif de ces travaux est bien la mise en sécurité de votre maison. Il ne s'agit en aucun cas de valoriser la propriété voisine, qui subit cette obligation.

Les règles de courtoisie et de bon voisinage sont de rigueur pour effectuer un débroussaillage chez votre voisin. Après l'avoir informé de l'obligation faite par la loi et lui avoir expliqué la nature des travaux, vous devez lui demander l'autorisation.

En cas de refus, vous informez le maire qui prendra les dispositions nécessaires, celles-ci pouvant aller jusqu'à une procédure de référé, car l'article L 322-3-1 du code forestier stipule qu'il ne peut s'opposer à la réalisation des travaux.

Si votre voisin est lui aussi soumis à une obligation de débroussaillage autour de son habitation, le travail ou les frais, concernant la partie commune, peuvent être partagés.

Si vous ne connaissez pas l'identité de votre voisin, vous trouverez son nom en consultant les registres du cadastre en mairie.

En cas de non respect de la réglementation

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral sur les règles de débroussaillage à respecter autour des habitations et des accès sont passibles d'une amende prévue pour les contrevenances de 4^e ou de 5^e classe selon la situation des terrains en cause.

Après mise en demeure par la mairie de réaliser ces travaux de débroussaillage, l'amende peut être portée à 30 €/m² non débroussaillé.

Périodes d'autorisation d'incinération (non applicable au brûlage des déchets verts des particuliers hors Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) :

- être en possession du récépissé (si nécessaire) de la déclaration d'incinération visée en mairie.
- Prévenir les sapeurs-pompiers en téléphonant au 18 ou 112 le jour même avant le démarrage et à la fin de l'opération.
- Effectuer la mise à feu par temps calme et seulement si la vitesse de vent observée ou prévue par Météo France est inférieure en moyenne à 20 km/heure.
- Procéder à l'incinération entre l'heure légale de lever du soleil et une heure avant l'heure légale du coucher du soleil.
- Disposer à proximité immédiate d'un moyen d'alerte (téléphone mobile...) et d'une réserve d'eau avec un dispositif de pulvérisation.
- Assurer une surveillance constante et directe du feu.
- Ne pas quitter la zone avant extinction complète du ou des foyers, l'extinction totale devant être effective au plus tard 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil. Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur en cas de propagation du feu à d'autres propriétés.

	janvier	février	mars	avril	mai	15 juin	juillet	août	15 septembre	octobre	novembre	décembre
Brûler des végétaux coupés	possible (*) sans déclaration	possible (*) avec déclaration			INTERDIT				possible (*) sans déclaration			
Brûler des végétaux sur pied	possible (*) avec déclaration			INTERDIT				possible (*) avec déclaration				

(*) excepté si le vent souffle à 20 km/heure ou plus.

Opération « Tranquillité Vacances »

Vous pouvez demander à la police municipale et à la gendarmerie de veiller à la sécurité de votre logement pendant vos vacances. Pour cela, il suffit de vous présenter à la police municipale et/ou la gendarmerie, 48 heures avant votre départ, muni d'une pièce d'identité et du questionnaire disponible sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>.

L'opération « Tranquillité Vacances » est destinée à la protection des habitations privées. Pendant votre absence, les agents des forces de l'ordre exerceront une surveillance accrue de votre logement.

Ce service est totalement gratuit et disponible toute l'année.

Rappels de consignes de sécurité pour vous prémunir contre les cambrioleurs

Pour limiter les risques et assurer la sécurité de votre logement, un certain nombre de mesures de précaution s'imposent :

- verrouillez votre porte à clé,
- assurez-vous que toutes les issues sont soigneusement fermées (fenêtres, volets, portails, velux),
- ne laissez pas d'objets de valeurs à la vue du tout-venant,
- ne signalez pas votre absence par des mots écrits sur votre porte, messages téléphoniques ou réseaux sociaux,
- créez une illusion de présence par une lumière intermittente, le passage régulier d'une personne,
- dans la mesure du possible, ne laissez pas votre courrier s'amonceler dans votre boîte à lettres.



Les cyclos de la paix

Milhaud a été une ville étape, le 24 mai 2019, pour ce cyclotouriste, ancien combattant des OPEX* qui a souhaité attirer l'attention sur les militaires engagés en missions extérieures qui peuvent souffrir de traumatismes physiques ou psychiques souvent bien longtemps après leur retour.

Bruno Gonzalez, Président de la FNAME OPEX* Aveyron, a relié Lyon (ville du siège de la FNAME) en partant de la Cavalerie (Aveyron).

Plusieurs étapes de 60 km environ ont relié ainsi les villes qui l'accueillaient et nous sommes fiers de l'avoir reçu lors de la 3^e étape Milhaud-Orange.

Nous avons pu échanger longuement sur son parcours de militaire engagé sur les différents théâtres d'opérations extérieures.



* FNAME : Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures.

* OPEX : Opérations Extérieures. Interventions des forces militaires en dehors du territoire national. Elles se déroulent en collaboration avec les organisations internationales (ONU - OTAN - UE) et les armées locales.

Défibrillateurs

60 000 personnes meurent chaque année d'une mort subite due à un arrêt cardiaque.

Dans le cadre de la lutte contre ces morts subites, la ville de Milhaud a installé des défibrillateurs automatisés externes (DAE) dans les lieux les plus fréquentés.

L'occasion pour chacun d'entre nous de pouvoir sauver des vies avec des gestes simples en attendant le SAMU.

6 défibrillateurs sont actuellement implantés à Milhaud dans les lieux publics ciblés, dans un boîtier de protection :

- un à l'école élémentaire
- un au lycée
- un à la mairie
- un au gymnase
- un zu centre socioculturel
- un à la salle des fêtes.

Situation sur plan des 6 endroits où trouver les défibrillateurs à Milhaud :



Dans la commune

Conférence des maires

La conférence des maires réunit chaque 1^{er} vendredi de chaque mois, autour du Président, les maires des 39 communes de Nîmes Métropole.

Instituée depuis le 31 décembre 2001, elle est l'organe d'orientation stratégique de la Communauté d'Agglomération.

Chaque maire y dispose d'une voix (quelle que soit la taille de sa commune) ; elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

Quand une intercommunalité comme Nîmes Métropole s'agrandit, tant territorialement que dans l'exercice de ses compétences, il est plus difficile d'assurer une politique de proximité. Nous sommes



pourtant tous concernés par l'aménagement du territoire. Même si la gouvernance officielle, encadrée par la loi, passe par l'organe délibérant qu'est le Conseil Communautaire, c'est à la conférence des maires que se nouent les accords politiques.

Nous nous réjouissons d'avoir, pour la 3^e fois depuis 2014, réuni cette instance à Milhaud afin d'examiner le budget (Compte Administratif 2018), le Programme Local de l'Habitat 2019/2024 et les transports.

Une journée de travail bien remplie !

Journées départementales des droits des femmes

Le CIDFF du Gard a proposé, le 14 mars à la salle des fêtes de Milhaud, un après-midi de rencontres, d'échanges et de partage intitulé « Femme d'ici, femme d'ailleurs » en partenariat avec la commune.

Au programme de cet après-midi :

- les élèves de seconde, de terminale et de BTS du lycée de Milhaud ont présenté leurs projets sur la thématique de l'égalité filles/garçons, des violences faites aux femmes et de la prévention des comportements sexistes avec divers témoignages.
- Les femmes accompagnées par le CIDFF Gard, le secours catholique et la ville de Milhaud dans le cadre des ateliers socio-linguistiques ont été mises à l'honneur. Elles avaient préparé des pâtisseries de leur pays d'origine (Maroc, Algérie, Syrie, Georgie, Égypte...) avec la présentation de la recette, son origine et le contexte dans lesquels on les déguste. Elles avaient également travaillé sur un document qui reprend l'évolution des droits des femmes en France. Elles étaient en capacité d'expliquer quelques grandes clés de cette évolution.
- L'association TAGAYT FRANCE, qui œuvre pour l'autonomie sociale, économique et culturelle des femmes du Nord Niger, a tenu un stand et a présenté les missions de l'association.
- Un concert de musique arménienne et internationale par le groupe familial « Les Edziamchin Group ».



Premier salon emploi intercommunal

Le 18 avril s'est tenu, aux arènes de Milhaud, le premier salon emploi intercommunal organisé par les communes de Milhaud et Bernis en lien avec Pôle Emploi Nîmes 7 Collines.

Ce salon a permis de créer des passerelles entre les 14 entreprises des deux communes en phase de recrutement, ayant répondu à notre invitation, et les 152 personnes en recherche d'emploi qui ont participé à cette rencontre, dont certains sont repartis avec des propositions d'embauche.

Un évènement majeur pour cette opération que les communes de Milhaud et Bernis, représentées à cette occasion par Monsieur Joseph COULLOMB, Premier Adjoint à Milhaud, et Madame Monique BOURDIAUX, Ajointe déléguée au CCAS de la commune de Bernis, ont, en raison des relations étroites qu'elles entretiennent, su réaliser et qui s'inscrit dans un dispositif que les deux municipalités ont placé au centre de leurs priorités.

C'est ainsi, que la commune, à l'initiative de Madame Zineb HADDOU-OURAHOU, Conseillère municipale déléguée à l'emploi, aux affaires juridiques et à la lutte contre l'exclusion, a dès sa prise de fonction en 2014, créé le bureau municipal de l'emploi ayant entre autre pour objet la mise en relation

d'entreprises et les demandeurs d'emplois locaux.

La rencontre inter'emploi du 18 avril doit à présent créer une dynamique nouvelle au niveau de l'action que les communes de Milhaud et Bernis ont jusqu'ici menée séparément sur le plan de l'emploi.

Une belle initiative à la mesure du problème posé et une manifestation qui, en raison des enjeux, notamment dans notre région sera reconduite en septembre/octobre 2019 à Bernis.



Conférence sur l'ÉlectroHyperSensibilité

La commune a accueilli les représentants de l'association POEM 26 (Prévention des Ondes Électromagnétiques de la Drôme) au cours de deux réunions publiques.

La première, le 17 mai au centre socioculturel, avait trait à la description générale de ces OEM et aux symptômes des personnes électrosensibles. Ces OEM sont de plus en plus présentes dans notre environnement direct et indirect et il était bon de faire une mise au point.

La deuxième, une semaine plus tard, était plutôt axée sur les moyens de s'en protéger.

De nombreuses personnes étaient intéressées par ces conférences assurées par Madame MILLEREUX et Monsieur CASSARD., membres actifs de l'association : POEM26 - Prévention Ondes Electromagnétiques Drôme - <http://prevoem26.id.st/>



Enzo GIORGI : champion de France 2019

Je vais commencer ce petit compte-rendu par un très très grand MERCI !

Pour vos messages (avant et après), pour vos encouragements, mais surtout pour l'incroyable énergie que vous avez transmis à Enzo lors de ses deux compétitions du week-end. C'est la première fois qu'il y a des supporters lors d'une compétition d'escrime, ça a marqué les esprits !

Samedi, pour la compétition à l'épée, vous étiez plusieurs dizaines au bord de la piste dès ses matchs de poule.

Le résultat a été clair : 5 matchs, 5 victoires (dont un adversaire maintes fois rencontré et jamais battu !), ce qui lui permet de se classer 2^e.

Pour son premier match de tableau, il rencontre Gaëtan CHARLOT, un autre membre de l'équipe de France jeunes qu'il a battu récemment à Antibes. Malheureusement là, ça a tourné en faveur de Gaëtan. Enzo fait un bon match, est mené, revient au score, mais ça ne suffit pas à remporter le match. Il s'incline 15-11 et se classe donc 5^e de la compétition.

Déçu, mais pas vaincu, il s'est vite reconcentré sur la compétition de dimanche.

Au sabre donc, il était en 2^e division. En poule, même scénario : 6 matchs, 6 victoires, il se classe ainsi 1^{er} après les poules. Il ne tire pas le match de 1/4 de finale, et gagne haut la main la 1/2 finale : 15-2 !

En finale, il rencontre le jeune Baptiste CROUTELLE qu'il avait battu un peu difficilement en poule 5-4, mais là, Enzo prend de l'assurance et le résultat est sans appel : victoire d'Enzo 15 à 12.

Il est donc CHAMPION DE FRANCE 2019 en national 2.

Ainsi s'achève la saison nationale d'Enzo, il ne reste plus qu'une coupe du monde début juillet avant de prendre quelques semaines de vacances loin des pistes d'escrime !

Encore une fois un TRÈS TRÈS GRAND MERCI !
À très vite.

Christelle
(La maman d'Enzo)



Hommage à Olivier ROUQUIER



Olivier nous a quitté le 4 mai 2019, après une longue et cruelle maladie. 36 ans au service de la police municipale de la commune, qu'il a su diriger en vrai professionnel qu'il fût, toujours juste, loyal, préférant le dialogue à l'affrontement, il a fait l'unanimité à Milhaud, tant auprès de la population que de ses collègues de travail. Il avait également d'excellentes relations de travail avec ses collègues gendarmes de la brigade de Bernis.

Il laisse un vide !
Nous ne l'oublierons jamais !

Que sa famille et ses amis soient assurés de nos plus sincères condoléances.

Télex

Timbre fiscaux

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le timbre fiscal papier est supprimé au profit de sa version dématérialisée, suite à la modification de l'article 313 BA de l'annexe III du code général des impôts par le décret n° 2018-1302 du 27 décembre 2018.

À la demande de la DGFiP, les timbres papier pouvaient cependant être acceptés pendant une période supplémentaire de 6 mois (soit jusqu'au 1^{er} juillet 2019 au plus tard) pour les usagers qui disposeraient encore de timbres fiscaux dans ce format.

Toutefois, il est apparu que les dispositions de l'article 313 BA de l'annexe III susvisé ne concernent à ce stade que les passeports et pièces assimilés et non les CNI.

Par conséquent, en l'état actuel du droit, le droit de timbre en cas de demande de renouvellement de CNI sans présentation de l'ancien titre, peut être réglé par un timbre papier ou un timbre dématérialisé. Un décret prévoyant la suppression de la possibilité d'acquitter le droit de timbre CNI via un timbre papier est actuellement en cours de préparation.



À compter du 1^{er} juillet 2019, le timbre papier présenté dans le cadre d'une demande de passeport uniquement sera systématiquement rejeté.

Boîtes à livres Venez choisir un livre !

Le projet d'installation de boîtes à livres à Milhaud vient de se concrétiser avec la première boîte offerte par le Lion's Club et installée au centre socioculturel. Son inauguration a eu lieu le 13 mai dernier.

Ce système de partage de livres, dans un cadre moins formel, permet de faire circuler des livres, aussi bien pour les adultes que pour les enfants et les ados, de leur donner une seconde vie dans un souci de préservation de l'environnement, mais aussi de renforcer et développer le lien par le biais de la lecture dans ces espaces libres et gratuits, accessibles à tous.

Basé sur le partage et la confiance, chacun peut déposer un ou plusieurs livres de son choix et en emprunter à son tour.

Le but est donner une deuxième vie à un livre que l'on a aimé, de partager ou redonner le goût de la lecture.

Prenez un livre, c'est gratuit ! Lisez-le, gardez-le, offrez-le ou partagez-le à nouveau en le redéposant dans la boîte à livres.

Cet espace ne remplace bien sûr pas notre bibliothèque où nos deux charmantes bénévoles

vous accueillent trois jours par semaine : (le lundi, le mercredi et le vendredi).

Quelques règles cependant :

- les livres tâchés, jaunis, déchirés ou poussiéreux n'incitent pas à la lecture, merci de déposer des livres propres et en bon état.
- Vous pouvez déposer des livres pour les adultes et pour les enfants ou les ados. N'oubliez pas qu'ils sont à la vue de tous. Ne déposez pas de livres qui pourraient choquer la sensibilité des passants et des lecteurs.
- La boîte à livres n'est pas faite pour se débarrasser de ses vieux livres, c'est un lieu d'échange.

Bonne lecture !



Dépistage des troubles visuels Grande section de maternelle

Pour la deuxième année sur Milhaud, le Lions Club de Nîmes a poursuivi son programme de contrôle visuel et orthoptique des enfants de grande section de maternelle.

Ce contrôle a eu lieu à l'école Saint Exupéry.



Libre expression

GROUPE MAJORITAIRE

Nous tenons à vous faire partager le plaisir que nous avons eu de mettre à la disposition des lycéens et des associations Milhaudoises, un équipement majeur pour la ville, la Halle des Sports que nous attendions depuis une douzaine d'années. C'était un engagement de campagne, nous l'avons tenu avec cette réponse forte que vient d'apporter la municipalité sur le plan de la pratique sportive qui porte notamment en elle des valeurs et une éducation qui nous sont chères, et qu'elle se donne aujourd'hui avec cette réalisation lui permettant de combler un énorme vide en matière d'espace multi-sports, les moyens de développer. Avec l'implantation de ce complexe, la commune vient compléter les actions engagées depuis le début de la mandature où une part majeure de l'investissement public a été consacrée à la protection du cadre de vie et de la tranquillité publique et à la mise à disposition pour chacun d'infrastructures de qualité. Un niveau d'investissements qui sera maintenu de manière à préparer l'avenir et à répondre aux grandes transitions auxquelles nous devons faire face avec le projet urbain du nouveau quartier Aubépin et le futur rond-point dit « d'Intermarché » en cours d'étude.

MILHAUD GÉNÉRATIONS NOUVELLES

Aucun texte ne nous est parvenu avant la date d'envoi à l'imprimeur.

GROUPE MILHAUD BLEU MARINE

Malgré les 34 listes, les progressistes et nationalistes se sont partagés les votes lors de ces élections Européennes. Les français ont décidé de donner leur confiance à Jordan Bardella. Les milhaudois ne s'y sont pas trompés puisque presque 46% des votes ont été décompté pour le RN.

Merci pour ce vote de confiance

Rappel en 5 points de son programme

1-Renégocier les traités (mais rester dans l'UE et garder l'euro)

2-Rétablir les contrôles aux frontières nationales

3-Arrêt de l'immigration légale

4-Abroger la directive sur le travail détaché

5-Instaurer le RIC au niveau national pour orienter les décisions

Qu'en est-il de l'Europe à Milhaud ?

Tous les textes votés sur le climat, la qualité de l'air, la sécurité routière ou l'alimentaire par exemple démarrent à Bruxelles pour se terminer ici. L'élaboration des normes européennes est le fruit d'une négociation en plusieurs étapes entre la Commission, le Parlement et le Conseil de l'UE.

En moyenne 130 initiatives législatives/an. Pour le RN cela est trop mais le combat ne fait que commencer, les 23 élus européens ont 5 ans pour venir à bout des dossiers brûlants.

Quelques lignes encore pour vous souhaiter une très belle fête votive 2019.

Ne faites pas d'excès en tous genres. Restez courtois avec les animaux comme avec vos vis-à-vis.

Coup d'œil dans le rétro

Actualités municipales

Exposition de LEGO

Une nouvelle fois, la ville de Milhaud a accueilli l'exposition de LEGO du samedi 9 au dimanche 10 février 2019. Cette année, la 3^e édition a eu lieu à la salle des fêtes par l'association « The Brick Gardoise ».

Cette dernière a, encore une fois, tenu ses objectifs ; ce sont 1 600 personnes qui se sont rendues à la salle des fêtes pour passer un moment en famille ou entre amis.

Cette manifestation, organisée par des fans de LEGO, est l'occasion de partager leur passion et leurs créations avec le public Milhaudois mais aussi de l'agglomération.

Les amateurs de petites briques en plastique, toutes générations confondues, ont pu admirer leurs impressionnantes et bluffantes réalisations et chacun a pu découvrir des réalisations parfois insolites, au milieu de 600 m² de constructions en Lego® : de Star Wars à Disney, en passant par les ninjas, le western...



Les explications enthousiastes et la créativité de Noël Printz et Stéphane Le Quérec, deux passionnés de LEGO depuis leur plus tendre enfance, ont ravis le public. Leur projet : reproduire les arènes de Nîmes sur 2 mètres de large. Nous leur souhaitons bonne chance !

Cette sortie, maintenant incontournable, qui fait la joie des petits et des grands, prend maintenant ses habitudes dans le paysage ludique de Milhaud.

Carnet de voyage

Ce parcours de 2 heures, à travers les régions du monde où danses et musiques traditionnelles se sont mélangées, a accueilli un large public dans le cadre des « Vendredis de l'agglomération ».

Danseurs, musiciens, chanteurs et artistes de cirque ont nourri chaque pays autour de diverses disciplines artistiques pour nous faire voyager à travers les cultures des 5 continents.

Un spectacle d'une grande qualité comme chaque fois.

Merci à Guilhem Robert pour l'organisation de ces vendredis culturels !



ATP - Le roi bohème

Organisé par les ATP, la Compagnie « les Perles de Verre » a présenté, le 13 avril 2019 à la salle des fêtes, un conte social contemporain : le Roi Bohème écrit par Stanislas COTTON.

Les spectacles de l'ATP attirent toujours beaucoup de monde et la commune est toujours heureuse de recevoir ces compagnies de grande qualité.

Le Roi Bohème, histoire d'Aurélio, jeune homme libre, cigale des temps modernes, a attiré un large public à Milhaud.



Exposition de peintures, sculptures et photographies 2019

Le 19 avril 2019, a eu lieu au centre socioculturel, le vernissage de la 30^e exposition de peintures, sculptures et photographies de Milhaud où de nombreuses œuvres étaient présentées jusqu'au 21 avril.

Ce rendez-vous incontournable, répond à une véritable attente, une curiosité et une confiance des Milhaudois, quant à la qualité de cette exposition, que démontrent d'année en année l'augmentation de la fréquentation et aussi une forte fidélisation du public.

Un public venu nombreux découvrir cette 30^e édition empreinte de poésie et de créativité qui a plu tant par son originalité que par la variété des œuvres et des photographies exposées tel entre autre, un remarquable dessin réalisé avec des tâches de café !

Après les mots d'accueil prononcés par Huguette SARTRE, Adjointe déléguée aux Fêtes et Affaires Culturelles et Joseph COULLOMB, représentant le Maire, le verre de l'amitié a été partagé avec les artistes.



Pâques aux Platanettes

Les fêtes de Pâques ont été célébrées, comme chaque année, avec de nombreuses animations pour les enfants.

Ils ont pu apprécier les divers jeux organisés pour l'occasion :

- la pêche aux canards,
- la promenade à dos d'âne,
- et les jeux gonflables.

Après un petit-déjeuner fait de viennoiseries et de boissons servis par les élus et des bénévoles, la traditionnelle chasse aux œufs, cachés un peu partout, a pu commencer.

Chacun a ensuite reçu un sachet de chocolat de Pâques. Vers midi, des enfants ont apporté un panier de petits œufs en chocolat aux aînés de la maison de retraite.



Célébration du 74^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

En ce jour anniversaire du 8 mai 1945, et malgré le temps incertain et pluvieux, les Milhaudois sont venus nombreux rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette victoire historique qui a vu la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie.

Une commémoration traditionnelle pour ce rendez-vous avec l'histoire et le souvenir qui a réuni dans une même émotion, autour des autorités politiques, militaires et religieuses, les élèves de l'école élémentaire de Milhaud accompagnés d'une délégation du Conseil Municipal des Jeunes, les

collégiens de Feuchères et les aînés témoins vivants de ce conflit.

Le devoir de mémoire, que les différents messages, tant ministériel que de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre, mais aussi les lectures des enfants qui nous ont permis de mesurer la valeur de la paix, a animé cette cérémonie, que le piquet d'honneur du 4^e RMAT a par ailleurs honoré de sa présence exprimant solennellement notre reconnaissance à ceux qui ont rendu possible la victoire des alliés et la libération de notre pays.



Agenda des manifestations

Juin

Samedi 29

NUIT DES ÉTOILES

En garrigue

Samedi 29

LA NUIT DES CHEVAUX ET DES TAUREAUX

organisée par Toros y Fiesta

21h30 - arènes

Juillet

Mardi 2

RÉPÉTITION CONCERT

de la chorale œcuménique

19h - temple

Dimanche 14

FÊTE NATIONALE

11h : cérémonie et dépôt de gerbe

au monument aux Morts suivi de l'apéritif offert par la municipalité et du repas « Taureau à la broche » (sur inscription au centre socioculturel) au boulodrome avec animation musicale « Trumpet'Mélody ».

16h : concours de boules

organisé par la « Boule Milhaudoise ».

21h30 : spectacle équestre

« la Légende d'Opatica, les chemins de la vie » par la troupe Andalucia de l'élevage Florent Thomas offert par Nîmes Métropole. Suivi du traditionnel feu d'artifice (parking du Lycée).

Du lundi 22 au mercredi 24

EN AVANT-PRÉMIÈRE DE LA FÊTE VOTIVE

Lundi et mardi à 14h30 :

concours de boules

Mercredi à 11h30 :

repas amical aux arènes par l'association « les Copains des Arènes ».

FÊTE VOTIVE 2019

Jedi 25 :

18h30 : défilé de la Jeunesse Milhaudoise avec la Peña

« L'Occitane »

19h30 : abrivado bandido (Manade du Gardon)

21h30 : abrivado bandido (Manade du Gardon)

22h : bal avec l'orchestre « Cocktail de Nuit » (jusqu'à 2h)

Vendredi 26 :

10h : fiesta des enfants au boulodrome

12h30 : abrivado bandido (Manade Devaux)

Suivi de l'apéro avec le DJ Bastien Peyre, organisé par la jeunesse

15h30 : concours de boules organisé par la Boule Milhaudoise (boulodrome)

17h : course promesses de taureaux (taureaux jeunes en promotion), organisée par le Club Taurin Li Taù (Manades du Joncas, Caillan et du Cougourlier) - Entrée 5 € - Gratuit jusqu'à 15 ans.

19h : abrivado bandido (Manade Devaux)

21h30 : charlottade organisée par la jeunesse (Manade Vitou de Fontmarie)

22h : bal avec DJ « la Jungle » (jusqu'à 2h30)

22h : bal musette avec « Trumpet'Mélody » (place du Castellás)

Samedi 27 :

9h30 : déjeuner aux Platanettes animé par la Peña « Los Sombreros »

11h : concours de capéa organisé par le Club Taurin Paul Ricard « Toros y Fiesta » (arènes) - Gratuit

12h : abrivado candido (Manade Cayzac), suivi de l'Apéro avec le DJ Yannis Alonzo organisé par la Jeunesse Milhaudoise

13h : animation « Le ventre qui glisse » (place Neuve)

17h : course du Trophée de l'Avenir (Manades Lagarde, du Cougourlier, Blatière, Mailhan) - Gratuit

19h : festival d'abrivado bandido (Manades Cayzac et Robert H.)

21h30 : encierro (boulodrome) (Manade Robert H)

22h : bal avec l'orchestre « ELIXYR » (jusqu'à 2h30)

22h : bal musette avec « Trumpet'Mélody » (place du Castellás)

Dimanche 28 :

9h30 : déjeuner aux Platanettes animé par la Peña « MISTRAL »

11h : départ de la longue (Manade Aubanel)

12h : festival d'abrivado bandido (Manades Briaux et Chapelle)

14h30 : apéro mousse déguisé animé par DJ Pierrick MENRAS

17h : course du Trophée de l'Avenir (Manades Lagarde, du Cougourlier, Blatière, Mailhan) - Gratuit

19h : festival d'abrivado (Manades Aubanel, Briaux et Chapelle)

21h30 : jeux gardians et vachettes (Manade Chapelle) suivi du Toro de Fuego et du feu d'artifice offert par la Jeunesse Milhaudoise (parking du Lycée)

22h : bal avec DJ « la Play by SL Evenementiel » (jusqu'à 2h).

**LES AUBADES DÉBUTERONT
DÈS LE 24 JUIN
JUSQU'AU 24 JUILLET 2019**



Parcours abrivados-bandidos :
route de Nîmes - route de
Montpellier - tour de la Montre -
rue du Moulin.

Parcours de la longue : départ
des Platanettes - arrivée route
de Nîmes

Restauration tout au long de la
dête sur la place du Castellas
assurée par le restaurant « Lou
Clapas ».

Septembre

Mercredi 4

CINÉMA ENFANTS

« Rio » de Carlos Saldanha
14h30 - au centre socioculturel

Jeudi 5

CINÉMA ADULTES

« Lion » de Garth Davis (oscar du
meilleur film 2017) avec Nicole
Kidman
20h30 - salle des fêtes

Samedi 7

FORUM DES ASSOCIATIONS

au centre socioculturel

Octobre

Mercredi 2

CINÉMA ENFANTS

« Hôtel Transylvanie » 14h30 -
centre socioculturel

Jeudi 3

CINÉMA ADULTES

« Tout le monde debout » de
Franck Dubosc avec A. Lamy
20h30 - salle des fêtes

Du lundi 7 au dimanche 13

LA SEMAINE BLEUE

Programme en préparation

Samedi 26 et dimanche 27

PLAYMOBIL

Au centre socioculturel

*Cet agenda est appelé à être parfois modifié et à être
complété : plus d'informations disponibles en mairie et
au centre socioculturel tout au long de la saison.
Il est consultable et sera mis à jour régulièrement sur le
site internet de la commune.*

En camargue, que sont les aubades et empègues lors des fêtes votives ?

L'empègue, petit dessin réalisé au pochoir apposé sur les façades, portes de maison... est réalisé par les jeunes du village dans le cadre des aubades qui sont une tradition locale des fêtes votives.

Le mot empègue vient du mot occitan « empeguar » qui signifie coller ; aubade « le chant de l'aube » est une prestation musicale donnée en l'honneur d'une personne, le plus souvent devant son habitation.

Au xx^e siècle, les jeunes appelés du contingent faisaient parfois « une aubade » au son d'une caisse ou d'un clairon pour collecter quelques soutiens financiers les aidant pendant leur service militaire. Cette tradition a été reprise et adaptée lors de certaines fêtes de classe et autres fêtes votives.

Tous les ans, les jeunes Milhautois jouent les aubades devant chaque maison pour récolter un peu d'argent qui aidera à financer la fête en payant une course de

taureaux, un feu d'artifice, une abrivado bandido, un déjeuner... En remerciement, ils apposent, au pochoir, une empègue monochrome à l'emplacement souhaité par le donateur. Certaines portes, façades, murs en sont couverts, preuve de la générosité et de la fidélité du résident.

Chaque village a ses propres images liées à la culture taurine. On retrouve les emblèmes des manades qu'on marque au fer rouge sur le bétail (taureaux, chevaux) : fer à cheval, tridents croisés... Tout le folklore de la Camargue est stylisé dans ces images.

Les empègues liées à la fête votive du village sont différentes chaque année.

Les aubades de la Jeunesse Milhautoise se dérouleront du 24 juin au 24 juillet 2019.

Alors, réservez-leur un excellent accueil !



La vie des associations

SMASH

Un bel équipement !

LA SALLE MILHAUDOISE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET HANDISPORTS

Avec la SMASH, Milhaud voit arriver de nouvelles associations sportives avec de nouvelles disciplines, comme le basket, l'escalade...

Cette diversité dans les activités sportives est un atout pour notre commune et devrait ravir les Milhaudoises et les Milhaudois qui auront sur place leur discipline souhaitée.

Milhaud basket-ball

BILAN DE CETTE PREMIÈRE SAISON

Fin de la 1^{re} saison sportive pour Milhaud Basket-ball, c'est l'heure du bilan et des nouveaux projets :

- déjà 60 licenciés, de U11 jusqu'à senior, qui prennent du plaisir à jouer ensemble.
- Pour la saison 2019 - 2020, nous aurons des équipes dans toutes les catégories.

Jusqu'à fin juin, tous nos entraînements sont ouverts à toutes celles et ceux qui voudraient essayer gratuitement le basket-ball.

Les horaires, les lieux (et les photos) sont sur notre site internet.

- Notre équipe U11F gagne un premier titre départemental devant leurs supporters dimanche 19 mai.

Nos 9 jeunes poussines ont réalisé une excellente prestation collective pour battre Alès.

- Le stage des vacances scolaires a réuni 25 enfants tous les jours autour de Nicolas Pérez, entraîneur individuel des pros du BLMA. Et le dernier jour, ils ont eu la chance de recevoir la visite de Diandra Tchatchouang, joueuse de l'équipe de France et ambassadrice des JO 2024.

- Pour finir : le projet de Milhaud Basket-ball/ville de Milhaud a été sélectionné dans le cadre de la journée olympique - la fête du sport par le CROS Occitanie.

Samedi 22 juin, nous accueillerons de 10h à 15h30 gratuitement à la SMASH tous les enfants entre 7 et 17 ans qui veulent essayer le basket et les échecs.

Au programme de « Faites (Fête) du Basket-ball et des Échecs pour 1 vie saine » :

- 1h45 de basket, 1 conférence santé de 30 min, 1 pause avec repas offert, 1h45 d'échecs.
- 1 ballon de basket et 1 jeu d'échec offerts à tous les participants !



Sport Milhaud Seniors

JOURNÉE CODERS DU MARDI 21 MAI 2019

Journée décentralisée...

Depuis un an, nous avons demandé auprès du Coders de faire une journée sur Milhaud comme elle se fait habituellement à Méjannes le clap. Notre projet a été pris en compte pour le 21 mai 2019. Dès l'annonce positive, la pression s'est installée dans les troupes de SMS.

Il fallait convaincre la municipalité de nous aider et de nous prêter les installations sportives et les arènes pour cette journée. Notre commune répondit favorablement à notre projet.

Le train était sur les rails, il fallait accrocher les wagons à la locomotive Coders et SMS. De nombreuses réunions se firent en amont. Le jour J est vite arrivé, fébriles nous étions car 320 personnes s'étaient inscrites pour cette manifestation avec repas à 13h en plein air.

Du jamais vu au Coders !

Le beau temps était là, première satisfaction, les bénévoles de SMS ainsi que les responsables du comité et des différents clubs gardois. Le café et les biscuits étaient prêts dès 8 heures et nos invités commençaient à arriver. Fléchage et banderoles diverses sur les divers sites où se déroulaient les activités sportives. Suite à nos réunions, tout le petit monde était en place, respectant les consignes reçues. Les rouages fonctionnaient bien et la pression baissait quelque peu...

Grâce au travail des employés du service des sports, tables et chaises étaient alignées à l'ombre des platanes.

À l'heure prévue, le traiteur arriva et mit en place rapidement nappes et couverts. Tout baignait. Nous pouvions commencer l'animation danse après le retour des adhérents aux nombreuses activités. Les gorges commençaient à sécher et l'apéro fut servi. Prévisions pour 350 personnes, au bout d'une demi-heure plus de vin... Restaient seules quelques bouteilles d'eau plate ! et jus de fruits.

Les aînés ne boivent pas que de l'eau !

13h : le traiteur commença le service, les plats se succédèrent.
14h30 : fin du banquet, il fallait pour certains reprendre les activités.

Le président, Jean Alibert de Castanet mit en place le concours de boules, les parties furent acharnées mais les coupes des vainqueurs restèrent à l'agglô !

18h : fin des hostilités, les présidents contents, les licenciés également. Les jambes étaient lourdes mais l'esprit léger d'une belle journée associative.

Nous devons remercier au passage notre conseillère départementale, Huguette Sartre, et notre maire, Jean-Luc Descloux, ainsi que le traiteur qui fut à la hauteur car il faut savoir que pour gagner une guerre il faut avoir l'estomac plein !

En 2029, nous remettons le couvert !

Jack SABATIER, Président de SMS



Judo club

CHALLENGE KAMEL GUEDIH À LA SMASH

Le 14 avril 2019 s'est déroulé le challenge Kamel Guedih organisé par le Judo Club de Milhaud. Ce tournoi de judo fut le premier grand évènement à inaugurer la toute nouvelle S.M.A.S.H, Salle Milhadoise d'Activités Sportives et Handisports.

En présence de Laëtitia Meignan, 6^e DAN de judo, médaillée de bronze aux jeux olympiques d'été de 1992 et de bien d'autres championnats, ce sont 380 judokas issus de sept clubs différents qui se sont succédé sur les tatamis.

Les résultats de cette journée sont les suivants :

1. Lunel-Viel/Quissac
2. Vergèze
3. Milhaud
4. Judo Club du Gard (Nîmes)
5. Vauvert
6. Alès
7. Les Saintes-Maries-de-la-Mer

Le président et le bureau du Judo Club de Milhaud, ainsi que son professeur, remercient les nombreux judokas participants et leurs familles.

Merci à la mairie de Milhaud, partenaire du judo club depuis de nombreuses années, pour le matériel fourni et le prêt des locaux, merci aussi aux sponsors, aux professeurs et présidents des différents clubs



participants pour toute l'aide apportée, sans oublier les bénévoles qui ont fait de cette journée et son organisation un exemple de solidarité et ont fait passer à tous un bon moment de convivialité.

De plus, le Judo Club de Milhaud a représenté la ville grâce à Laiian Cural, au championnat de France par équipe à Villebon sur Yvette à côté de Paris, et Lana Botelho, au championnat de France cadet espoir individuel à Ceyrat à côté de Clermont Ferrand.

DALLA-COSTA Morgan, Professeur

Milhaud Mille dons

2^E VIDE-GRENIER ORGANISÉ AU PROFIT DU TÉLÉTHON

Dimanche 19 mai 2019, a eu lieu le 2^e vide-grenier organisé par notre association au profit du Téléthon dans le cadre de Milhaud ville phare 2019.

Malgré une météo maussade, voire pluvieuse, 30 exposants étaient présents. Les visiteurs n'étaient pas très nombreux (beaucoup ont pensé que le vide grenier était annulé ou le temps les a découragés), mais les exposants étaient tous ravis de leurs ventes. Finalement, les chineurs se sont plus attardés sur chaque stand !

Les bénévoles de l'association n'ont, comme toujours, pas ménagé leurs efforts et ont assuré un service de petite restauration apprécié de tous.

Le bénéfice de cette journée, soit 400 €, sera reversé en fin d'année à l'AFM.

Après Montfrin en 2018, Milhaud a été désignée ville phare pour 2019 avec une particularité cette année : Milhaud est la première ville phare du regroupement des deux sections du Téléthon Gard Nord et Gard Sud.

Milhaud est donc ville phare du GARD 2019 !



Le fait d'être ville phare permet de collecter des dons tout au long de l'année au profit du Téléthon. Les associations milhadoises qui souhaitent reverser tout ou une partie du bénéfice de leurs manifestations peuvent se renseigner auprès de Mme FESQUET et de M. ZANONE, organisateurs du Téléthon pour la commune.

Notre association continue son action tout au long de l'année. Nous vous donnons rendez-vous comme l'année dernière à la buvette sans alcool lors de la fête votive, à notre loto qui aura lieu le 24 novembre, sans oublier notre loterie, notre vente d'objets de la boutique Téléthon, notre stand au marché de Noël...

En préparation, une fête de l'olive que nous espérons pouvoir organiser le 1^{er} septembre.

Nous serons bien sûr présents au forum des associations le 7 septembre au centre socioculturel.

Venez nous rencontrer !

Sylvie DESCLOUX, Présidente

Rugby Club

FINALE DÉPARTEMENTALE DANS LA CATÉGORIE MOINS DE 10 ANS

Le samedi 18 mai 2019, le Rugby Club Milhaud s'est vu confié l'accueil de la Finale des Tournois Départementaux de Rugby du Gard dans la catégorie de moins de 10 ans, sur leurs terrains. Pour la première fois, des joueurs en effectif commun avec le club de Saint-Gilles ont été engagés.

L'ensemble des clubs gardois étaient donc représentés. Certains regroupés en entente, soit 15 équipes avec un total de 180 joueurs.

Placés sous l'organisation du Comité Départemental de Rugby du Gard, les niveaux de jeux des différentes équipes ont été mélangés en faisant des poules de « brassage » le matin et des poules de « niveau » l'après-midi.

Nous avons pu voir tout au long de ce tournoi de très beaux matchs très disputés durant toute cette journée, avec notamment les Clubs de Nîmes, les Angles, Marguerittes, de l'Entente Beaucaire - Bellegarde, Uchaud, Alès, l'entente Beaulieu - Sommières, Caveirac, Uzès, l'entente Saint-Gilles - Milhaud, le RC Cévenol, Brignon, Salindres, Saint Quentin la Poterie et le RC Vidourle.

Bénéficiant d'une météo clémente, l'ensemble des clubs participant s'est vu remettre une coupe par club et une médaille, accompagnées d'un goûter original distribué à chaque joueur : un pain au chocolat en forme de ballon de rugby.

Le dimanche 19 mai 2019, Milhaud était de nouveau représentée dans une finale départementale dans les catégories moins de 8 ans et moins de 6 ans qui s'est déroulée cette fois-ci à Saint Quentin la poterie.

Dans la catégorie moins de 8 ans, une équipe a été engagé sous les couleurs de Milhaud, pour la première fois durant toute la journée. Malgré la pluie, nos enfants ont joué au sein d'une poule composée des clubs de Beaucaire-Bellegarde, Uchaud, Nîmes, Château-Roux et Saint Quentin. Nous sommes extrêmement fiers du résultat de notre équipe : nous avons terminé à la 3^e place de la poule des matchs du matin et à la 2^e l'après-midi, ce qui a rempli de joie les enfants.

Le président du comité et le vice-président n'ont pas manqué d'éloges en félicitant nos enfants qui ont tout donné pour leur premier match.

La catégorie des moins de 6 ans a été représentée dans une équipe en entente avec le club de Caveirac

et leurs résultats ont comblé de joie leur éducateur.

Tout au long de la saison, nous ne nous sommes pas focaliser sur les résultats, victoires ou défaites, mais sur le contenu des matchs en participant aux tournois de la saison en effectif commun, convaincus que c'était la meilleure manière d'évoluer sur le terrain quel que soit son niveau de jeu.

Le comportement et les progrès tout au long de la saison sont nos seuls critères de réussites.

Tous nos joueurs, anciens ou nouveaux, avec leurs différences, leurs qualités et leurs défauts, forment ensemble un groupe d'une grande valeur. Ce que nous savions déjà !

Notre travail à nous éducateurs est de les faire progresser, individuellement et collectivement, de leur faire prendre du plaisir sur le terrain et de leur inculquer les valeurs essentielles de notre sport.

Cyril BACCHETTO, Président



Le Tripot de Milhaud

DES MANIFESTATIONS AU SUCCÈS PÉRENNE

Les premières conférences de l'année ont confirmé le succès des manifestations précédentes.

Le 16 février 2019, dans le prolongement du thème développé par Bernard Février, Nathalie Mougin et Nicole Graillot le 26 janvier 2019 sur les poilus de Milhaud, leur histoire, leurs familles, le docteur Gilles Morlock a évoqué l'histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier pendant la Grande Guerre et le parcours de ses médecins et étudiants au plus près des combats, morts pour la France.

Un hommage à ces médecins et étudiants qui sont partis au front soigner les nombreux blessés de ce conflit, y laissant pour certains leur vie, mais aussi des témoignages permettant de découvrir un aspect méconnu de l'Université, notamment au niveau des avancées médicales, pendant cette période qui reste l'une des plus tragiques de notre Pays.

C'est une soirée poésie organisée le 9 mars 2019 par Antoine Domingo qui nous a permis ensuite de découvrir Pablo Neruda, par une lecture de poèmes en espagnol puis en français. Ce grand poète latino-américain, diplomate et personnalité politique chilienne, a obtenu le prix Nobel de Littérature en 1971.

Son œuvre abondante, puissante et tourmentée pour laquelle nous citerons parmi les textes les plus connus « El canto general » et « Cien poemas de Amor », est tout imprégnée de péripéties d'une vie

Ensemble paroissial

REPAS COLOMBIEN

Le 2 juin 2019, le Père Germain NIÑO et l'Ensemble Paroissial de Milhaud, Uchaud-Vestric et Bernis-Aubord, ont réuni deux cent soixante personnes à la salle des fêtes de Milhaud à l'occasion de la 3^e édition du repas Colombien.

Le maire Jean-Luc Descloux, le premier adjoint, Joseph Coullomb, et l'adjoint délégué aux services techniques, André Boljat, étaient présents à ce rendez-vous incontournable, ouvert à tous, et qui suscite un engouement grandissant d'année en année.

Au programme de cette journée et après la mise en valeur d'un pays voisin de la Colombie, le Mexique, qui se situe parmi les vingt premières puissances mondiales et au 9^e rang des producteurs de pétrole, l'assistance a pu découvrir un plat populaire servi dans toute la Colombie, le Chili con carne, avec riz et arepa, spécialité du pays par excellence, et surtout la musique colombienne, l'une des plus riches d'Amérique latine.

marquée par les voyages, l'errance et l'exil.

La présentation, le 13 avril 2019, par Jean-Christophe Muller de l'histoire de la Civilisation Étrusque a connu un grand succès.

Ce peuple a vécu dans le centre de la péninsule italienne jusqu'à la conquête par les Romains. Son territoire originel l'Étrurie correspondait approximativement à l'actuelle Toscane. Les textes historiques concernant la culture Étrusque faisant défaut, au point qu'elle suscite encore au 21^e siècle des interrogations et des problématiques, le conférencier s'est efforcé à partir des traces qu'elle a laissées et surtout de l'apport très important des Étrusques aux Romains de nous décrire l'art particulièrement riche et les disciplines intellectuelles comme la médecine et l'urbanisme qu'ils ont transmis.

Prochaines conférences :

- 15 juin 2019 : Un Gardois à l'Élysée, Gaston Doumergue (1863 - 1937) par Jacques Vigier
- 6 septembre 2019 : Le Rock'nRoll ou la musique des rebelles sans cause par Elisabeth Maurin
- 5 octobre 2019 : Les inscriptions gallo-romaines du Musée de Nîmes par Pierre-Yves Lambert
- 9 novembre 2019 : Le Japon entre tradition et ultra modernité par Pierre Rigoulot
- 30 novembre 2019 : Les traditions taurines camarguaises par Gérard Christol.

Une ambiance, qui avec les différentes interprétations de chants et danses influencés par l'ethnographie espagnole, africaine et amérindienne nous a offert d'importants moments de convivialité.



Naissances

Tom LAUDANI, le 9 janvier 2019
Wail BOUCHEMLAL, le 10 janvier 2019
Lyllian BOULOURD, le 17 janvier 2019
Tilya COLOMBET, le 16 janvier 2019
Hanaé KRUG GOMES, le 17 janvier 2019
Haïlie PAUL, le 17 janvier 2019
Andréa GARNIER, le 23 janvier 2019
Maylon DEMETER, le 24 janvier 2019
Alysson DORLET PANTANO, le 7 février 2019
Emma CARNUS, le 9 février 2019
Halim OUAMAR, le 12 février 2019
Mélia MOUMENE, le 14 février 2019
Livio COSTA, le 18 février 2019

Sasha DE GONGORA, le 19 février 2019
Elio DION, le 28 février 2019
Selya NESTORET, le 1^{er} mars 2019
Evan YUSTE, le 6 mars 2019
Isaac KOEHLER, le 8 mars 2019
Wahil HADFI, le 1^{er} avril 2019
Livio REVEST, le 12 avril 2019
Benjamin GARCIA MAYOR, le 17 avril 2019
Lina NOUR, le 18 avril 2019
Adil ABDELLAH, le 22 avril 2019
Gabriela ALVES NETO, le 23 avril 2019
Rayan EL MOURABIT, le 30 mai 2019

Mariages

Hugo PARTOUCHE et Jeniffer CAICEDO DEVIA, le 20 avril 2019
Guillaume SOUBRIÉ et Laurie MORLON, le 20 avril 2019
Irwin MAURIZY et Mylène VIGNAUD, le 11 mai 2019

Décès

Fabrice APARICI, le 15 janvier 2019
Asuncion COMPANYY veuve OTALORA, le 15 janvier 2019
Elie RUBIO, le 17 janvier 2019
Anita MARTINEZ veuve ZAMORANO, le 20 janvier 2019
Léon FÉTAT, le 24 janvier 2019
Pierre KUZMINSKI, le 25 janvier 2019
Nadine MORAGREGA épouse BOUGAREL, le 29 janvier 2019
Antoine BOTELLA, le 1^{er} février 2019
Thérèse PIFFETEAU veuve BELLOT, le 9 février 2019
Louis MILLOT, le 13 février 2019
Michel DORÉ, le 13 février 2019
Joséphine BONNERIC veuve FERNANDEZ, le 25 février 2019
Roland SERRECOURT, le 5 mars 2019
Jeannine ROPARS épouse GRAULIER, le 16 mars 2019
Christiane VIGNAUD épouse SALOM, le 18 mars 2019
Pierrette PINGUET veuve SALLES, le 21 mars 2019
Florentina INCHAUSTI veuve BLAS, le 21 mars 2019
Henri LE-LAIT, le 21 mars 2019
Roger BERGOGNE le 25 mars 2019
Yvonne ROCHE épouse BÉRARD, le 29 mars 2019
Françoise FERRAUD veuve LEMOIGNE, le 10 avril 2019
Michel FERNANDEZ, le 20 avril 2019
André GARCIA, le 1^{er} mai 2019
Manuela DOMINGUEZ veuve CANO, le 3 mai 2019
Olivier ROUQUIER, le 4 mai 2019
François PRESAGI, le 9 mai 2019
Augustin BOUGAREL, le 11 mai 2019
Françoise LA FISCA, le 11 mai 2019
Nelly GENOLHAC veuve FRANCOIS, le 13 mai 2019
Jean-Marc SARTHER, le 13 mai 2019
Albert GOUDEAU, le 25 mai 2019



GGL
AMENAGEMENT

**100%
terrain
à bâtir**



www.ggl-groupe.com 0 466 689 689

La marque du terrain à bâtir